SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg

MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 710 **22 mars 2013**

SOMMAIRE

AP Conseils & Services S.A. 34037
Britannica Recoveries S.à r.l. 34034
CEPF Weisseritz S.à r.l. 34038
Cirio Finance Luxembourg S.A. 34039
Copytech S.à r.l. 34039
Corso Invest S.A. 34039
CPPS S.à r.l. 34043
Credicorp S.A. 34043
Credicorp S.A. 34043
Criolux S.à r.l. 34043
CTC-Invest S.A. 34043
Cuvée S.A. 34044
Danatec S.à r.l. 34045
Davidis Restaurants Sàrl 34048
De Grenge Männchen S.à.r.l. 34048
Dematic S.A. 34045
DIPSIE S.à rl 34048
Donaldson Luxembourg S.à r.l. 34045
DS Turkey 5 S. à r. l. 34051
Dudimmo S.A. 34051
Duscholux S.A. 34051
Dynamo Studio Graphique Sàrl 34051
EF Investments (Luxembourg) S.à r.l. 34039
El Campo S.à r.l. 34059
ELECTRICITE Jim GODART S.à r.l. 34063
Electricité P. DIEDERICH S.à.r.l. Succ. FEYPEL 34057
Electricité Stefan Sipos S.à r.l. 34063
Elektriker Faust s.à r.l. 34057
Eschfinlux S.A. 34078
EUSA Pharma (Luxembourg) S.à r.l. 34078
E.V.C. S.à r.l. 34034
EVOMED Luxembourg S.à r.l. 34079
EXCELIA Management Services 34079
Fiduciaire du Kiem S.à r.l. 34080
Fiducie Consult S.à r.l. 34080
Financière Européenne des Retail Parks 34079
Financière Européenne des Retail Parks 34079
Financière Vasco de Gama 34059
Flaveo S.A., SICAV-FIS 34059
Fondiam S.A. 34035
French Investment Company S.A. 34037
Fullmotion S.A. 34060
Future I S.A. 34063
G.C.C. International S.A. 34034
GFI PSF 34036
Good Energies Investments 3 (Luxembourg) S.à.r.l. 34039
Greeneden Lux 3 S.à r.l. 34046
HarpHelp 34048
High Tech Consulting S.à r.l. 34034
HP Jardins S.A. 34058
Husky Injection Molding Systems Luxembourg Holdings S.à r.l. 34051
Innisfree F3 S.à r.l. 34060
Kempen International Funds 34080
Magic Nails S.à r.l. 34079
PHR Investments Sàrl 34036
PR Retail Asset I S.à r.l. 34034
R.V. Invest S.A. 34036
Saproman Invest 34037
Solomo365 S.à r.l. 34063
Triton Masterluxco 1 S.à r.l. 34038

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Britannica Recoveries S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 154.298.

—

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 février 2013.

Référence de publication: 2013021598/10.

(130026122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2013.

E.V.C. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2417 Luxembourg, 15, rue de Reims.

R.C.S. Luxembourg B 32.709.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Echternach, le 11 février 2013.

Référence de publication: 2013021687/10.

(130025997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2013.

G.C.C. International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1527 Luxembourg, 16, rue du Maréchal Foch.

R.C.S. Luxembourg B 136.796.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Belvaux, le 12 février 2013.

Référence de publication: 2013021731/10.

(130026180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2013.

High Tech Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 11, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 79.102.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2013.
Paul DECKER
Le Notaire

Référence de publication: 2013021753/12.

(130025989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2013.

PR Retail Asset I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 157.571.

—

Statuts coordonnés été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 février 2013.

Référence de publication: 2013021950/11.

(130026065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Fondiam S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 114, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 39.687.

—

L'an deux mil treize, le seize janvier.

Par-devant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Pétange,

S'est réunie l'Assemblée générale extraordinaire de la société anonyme

«FONDIAM S.A.»

avec siège social à L-1511 Luxembourg, 114 Avenue de la Faïencerie,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 39.687,

constituée sous la dénomination «FONDOR S.A» suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 novembre 1991, publié au Mémorial C numéro 222 du 26 mai 1992, page 10.610.

La séance est ouverte à heures sous la présidence de Monsieur Emile FABER.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Monsieur Thibault DAXHELET.

L'Assemblée élit comme scrutateur: Monsieur Emile FABER, préqualifié

Le bureau ayant été ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que les actionnaires de la Société ont été convoqués en deuxième Assemblée générale extraordinaire en vue de se prononcer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1) Dissolution de la Société;

2) Décharge aux administrateurs et au Commissaire aux comptes;

3) Nomination d'un ou de plusieurs liquidateurs et définition de ses ou de leurs pouvoirs;

4) Divers.

II. Que la présente Assemblée générale a été convoquée par des avis contenant l'ordre du jour publiés comme suit:

1) au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C No 3.109 du 31 décembre 2012 et No 93 du 15 janvier 2013;

2) au Journal

3) au Journal

Les numéros justificatifs de ces publications sont déposés sur le bureau de l'Assemblée.

III. Que les actionnaires présents à la présente Assemblée générale et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires présents et par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

IV. Qu'il résulte de la liste de présence dressée à l'ouverture de la présente Assemblée que sur un total de mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de vingt-quatre virgule quatre-vingts euros (24,80.- €), représentant l'intégralité du capital social de trente et un mille euros (31.000.- €), six cent vingt-cinq (625) actions sont dûment représentées à la présent Assemblée.

V. Que les décisions sur l'ordre du jour seront prises quelle que soit la portion des actions présentes et pour autant qu'au moins les deux tiers des voix des actionnaires présents se soient prononcés en faveur de telles décisions.

VI. En conséquence, la présente Assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points figurant à l'ordre du jour.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de son Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé son ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

Première résolution

L'Assemblée décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation.

Deuxième résolution

Décharge pleine et entière est accordée aux membres du Conseil d'administration et au Commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de leur mandat, qui prend fin avec l'Assemblée de ce jour.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de nommer comme liquidateur, Monsieur Emile FABER, commerant, né le 9 mars 1944 à Luxembourg, demeurant à L-4914 Bascharage, 14, rue des Champs.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus, et en particulier ceux prévus aux articles 144 et suivants des lois coordonnées sur les sociétés commerciales, sans devoir recourir à l'autorisation de l'Assemblée générale dans les cas où elle est requise, même dans les cas prévus à l'article 145 de la loi.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisie, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires tout ou partie de ses pouvoirs.

Frais

Les dépenses, charges, frais, rémunérations de toute nature qui incombent à la société en raison du présent acte sont estimés à la somme de huit cents euros.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance à heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège de la société.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont tous signé la présente minute avec le notaire instrumentant.

Signés: E. FABER, T. DAXHELET, K. REUTER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 24 janvier 2013. Relation: EAC/2013/1039. Reçu douze euros (12,- EUR).

Le Receveur (signé): M. HALSDORF.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PETANGE, LE 31 janvier 2013.

Référence de publication: 2013018656/74.

(130021988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2013.

GFI PSF, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3372 Leudelange, 2, rue de Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 124.204.

—

En remplacement de celui déposé le 29 novembre 2012 L120206171

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013021741/10.

(130026066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2013.

PHR Investments Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 115.557.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Diekirch, le 12 février 2013.

Référence de publication: 2013021946/10.

(130026113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2013.

R.V. Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 172.332.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Belvaux, le 12 février 2013.

Référence de publication: 2013021958/10.

(130026162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Saproman Invest, Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 172.486.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2013.

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2013022001/12.

(130025998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2013.

AP Conseils & Services S.A., Société Anonyme,

(anc. French Investment Company S.A.).

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon Ier.

R.C.S. Luxembourg B 98.697.

—

L'an deux mille douze, le vingtième jour de décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «FRENCH INVESTMENT COMPANY S.A.», établie et ayant son siège social au 54, Boulevard Napoléon Ier, L-2210 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 98697, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 16 janvier 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 288 du 11 mars 2004 (la "Société").

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu le 10 février 2012 suivant acte du notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1174 du 10 Mai 2012.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Ekaterina DUBLET, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Junglinster,

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur André PIPPIG, comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Réduction du capital social de la Société à concurrence de EUR 100.000,- (cent mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 150.000,- (cent cinquante mille euros) à EUR 50.000,- (cinquante mille euros), par réduction de la valeur nominale de chaque action d'un montant de EUR 100,- (cent euros) pour porter cette valeur nominale à EUR 50,- (cinquante euros) et remboursement du montant de la réduction aux actionnaires.

2. Modification subséquente de l'article 5 des statuts.

3. Changement de la dénomination sociale de la Société de «FRENCH INVESTMENT COMPANY S.A.» en «AP Conseils & Services S.A.».

4. Modification subséquente de l'article 1 des statuts.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants.

III.- Que la présente assemblée, réunissant toutes les 1.000 (mille) actions représentatives du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social de la Société à concurrence de EUR 100.000,- (cent mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 150.000,- (cent cinquante mille euros) à EUR 50.000,- (cinquante mille euros), par réduction de la valeur nominale de chaque action d'un montant de EUR 100,- (cent euros) pour porter cette valeur nominale à EUR 50,- (cinquante euros).

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Cette réduction de capital est réalisée par remboursement du montant total de EUR 100.000,- (cent mille euros) aux actionnaires.

Tous pouvoirs sont conférés à l'administrateur unique pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent et au remboursement aux actionnaires, étant entendu que le remboursement ne peut avoir lieu que trente (30) jours après la publication du présent acte au Mémorial C, conformément à l'article 69 (2) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à cinquante mille euros (50.000,- EUR), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de cinquante euros (50,- EUR) chacune.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale de la Société de «FRENCH INVESTMENT COMPANY S.A.» en «AP Conseils & Services S.A.».

Quatrième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article premier des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 1 er .** Il existe une société anonyme sous la dénomination de. «AP Conseils & Services S.A.».»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille deux cent cinquante euros.

DONT ACTE, fait et passée à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Ekaterina DUBLET, André PIPPIG, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 2 janvier 2013. Relation GRE/2013/50. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013018660/75.

(130022010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2013.

Triton Masterluxco 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 135.066.

—

Les statuts coordonnés au 21 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2013022049/11.

(130026088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2013.

CEPF Weisseritz S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.325.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 155.255.

—

Le bilan de la société au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013023372/12.

(130028379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

Cirio Finance Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 75.701.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2013.

Référence de publication: 2013023378/10.

(130028355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

Copytech S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-8140 Bridel, 72, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 23.870.

—

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2013.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2013023384/11.

(130028695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

Corso Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, Boulevard Napoléon Ier.

R.C.S. Luxembourg B 140.641.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013023385/10.

(130028497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

EF Investments (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Good Energies Investments 3 (Luxembourg) S.à.r.l.).

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 148.103.

—

L'an deux mille douze, le vingt-sept décembre.

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée «GOOD ENERGIES INVESTMENTS 3 (LUXEMBOURG) S.à r.l.», ayant son siège social à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148.103, constituée suivant acte notarié en date du 12 août 2009, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Société et Associations, numéro 1962 du 8 octobre 2009 (ci-après la «Société»).

L'assemblée est ouverte à 11.15 heures sous la présidence de Monsieur Raf Bogaerts, administrateur de sociétés, ayant son adresse professionnelle à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance,

qui désigne comme secrétaire Madame Marie Kaiser, employée privée, ayant son adresse professionnelle à L-1717 Luxembourg, 17, rue des Bains.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Peggy Partigianone, employée privée, ayant son adresse professionnelle à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Constat de la réalisation de la fusion entre GOOD ENERGIES INVESTMENTS 3 (LUXEMBOURG) S.à r.l., société absorbante et EF INVESTMENTS (LUXEMBOURG) S.à r.l., société absorbée.

2. Changement de la dénomination de la société absorbante en «EF INVESTMENTS (LUXEMBOURG) S.à r.l.».

3. Décharge à accorder aux anciens membres du conseil de gérance et au réviseur d'entreprises agrée de EF INVESTMENTS (LUXEMBOURG) S.à r.l. pour l'exercice de leurs mandats.

4. Divers

II.- Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

V.- Que les dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), relatives aux fusions et plus particulièrement celles de l'article 279 (1) de la Loi ont été respectées savoir:

1. Publication du projet de fusion approuvé par les conseils de gérance des sociétés qui fusionnent et établi par acte du notaire soussigné en date du 16 novembre 2012 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2861 du 26 novembre 2012, soit un mois au moins avant la date de la présente assemblée.

2. Dépôt des documents exigés par l'article 267, paragraphe (1) a), b) et c) de la Loi au siège social des sociétés qui fusionnent un mois au moins avant la date de la présente assemblée en vue de leur inspection par les actionnaires respectivement associés des sociétés qui fusionnent.

Une attestation certifiant le dépôt de ces documents signée par deux gérants restera annexée aux présentes.

L'assemblée générale, après avoir discuté le projet de fusion, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale approuve le projet de fusion entre la société à responsabilité limitée GOOD ENERGIES INVESTMENTS 3 (LUXEMBOURG) S.à r.l. et la société à responsabilité limitée EF INVESTMENTS (LUXEMBOURG) S.à r.l. ayant son siège social à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 135.161, constituée suivant acte notarié en date du 6 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Société et Associations, numéro 319 du 7 février 2008, tel que ce projet de fusion a été approuvé par les conseils de gérance de la Société et de la Société absorbée et établi par acte du notaire soussigné en date du 16 novembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2861 du 26 novembre 2012.

Deuxième résolution

L'assemblée générale constate que la fusion a les effets suivants:

a. l'ensemble du patrimoine actif et passif de la société EF INVESTMENTS (LUXEMBOURG) S.à r.l. est transféré à la Société avec effet juridique et comptable au jour de la présente assemblée comme indiqué dans le projet de fusion;

b. la société EF INVESTMENTS (LUXEMBOURG) S.à r.l. cesse d'exister à compter de ce jour;

c. l'annulation des parts sociales de la société EF INVESTMENTS (LUXEMBOURG) S.à r.l. détenues par la Société.

L'assemblée générale constate par ailleurs que la Société détenant l'intégralité des parts sociales de la société EF INVESTMENTS (LUXEMBOURG) S.à r.l., l'approbation de la fusion par la société absorbée n'est pas requise conformément aux dispositions de l'article 279 (1) de la Loi.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de changer la dénomination de la Société en «EF INVESTMENTS (LUXEMBOURG) S.à r.l.» avec effet immédiat et par conséquent de modifier l'article 1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1 er . Forme et Dénomination.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "EF INVESTMENTS (LUXEMBOURG) S.à r.l." (la "Société").»

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Quatrième résolution

L'assemblée générale donne décharge aux gérants et au réviseur d'entreprises agréé de la société EF INVESTMENTS (Luxembourg) S.à r.l. pour l'exécution de leur mandat à compter du 1 er janvier 2012 jusqu'à ce jour.

Constats

Le notaire soussigné, conformément à l'article 27l, alinéa 2, de la Loi, a vérifié et atteste par les présentes l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la Société et du projet de fusion.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue française suivi d'une version anglaise et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte français fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and twelve, on the twenty-seventh day of December.

Before Maître Joëlle BADEN, notary, residing in Luxembourg,

is held

an extraordinary general meeting of shareholders of "GOOD ENERGIES INVESTMENTS 3 (LUXEMBOURG) S.à r.l.", a private limited company (société à responsabilité limitée), with registered office at L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 148.103, incorporated pursuant to a notarial deed dated 12 August 2009, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 1962 on 8 October 2009 (hereafter the "Company").

The meeting is opened at 11.15 a.m., with Mr Raf Bogaerts, director of companies, with business address at L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragane, in the chair,

who appointed as secretary Ms Marie Kaiser, private employee, with business address at L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

The meeting elected as scrutineer Ms Peggy Partigianone, private employee, with business address at L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Statement of the effectiveness of the merger between GOOD ENERGIES INVESTMENTS 3 (LUXEMBOURG) S.à r.l., absorbing company and EF INVESTMENTS (LUXEMBOURG) S.à r.l., absorbed company.

2. Change of the name of the absorbing company in "EF INVESTMENTS (LUXEMBOURG) S.à r.l.".

3. Discharge to be granted to the former members of the board of managers and independent auditor of EF INVESTMENTS (LUXEMBOURG) S.à r.l. for the fulfilment of their mandates.

4. Miscellaneous.

II.- That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the present shareholders, the proxyholders of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders will also remain attached to the present deed after having been initialled ne varietur by the persons appearing.

III.- That the whole share capital being present or represented at the present meeting, no convening notices were necessary, the shareholders present and represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting.

IV.- That the present meeting representing the whole share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

V.- That the provisions of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), relating to mergers, and in particular the provisions of Article 279 (1) of the Law have been respected, namely:

1. Publication of the merger plan approved by the boards of managers of the merging companies and stated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 16 November 2012 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2861 of 26 November 2012, i.e. at least one month before the date of the present meeting.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

2. Filing of the documents as required by Article 267, paragraph (1) a), b) and c) of the Law, at the registered office of the merging companies at least one month before the date of the present meeting for inspection by shareholders.

A certificate signed by two managers confirming the filing of these documents will remain attached to the present deed.

Then the general meeting, after deliberation, takes unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolves to approve the merger plan between the société à responsabilité limitée GOOD ENERGIES INVESTMENTS 3 (LUXEMBOURG) S.à r.l. and the société à responsabilité limitée EF INVESTMENTS (LUXEMBOURG) S.à r.l., with registered office at L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 135.161, as this merger plan has been approved by the boards of managers of the Company and of the Absorbed company and stated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 16 November 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2861 of 26 November 2012.

Second resolution

The general meeting states that the merger has the following effects:

a. all the assets and liabilities of the company EF INVESTMENTS (LUXEMBOURG) S.à r.l. are transferred to the Company with legal and accounting effect from today as described in the merger plan;

b. the company EF INVESTMENTS (LUXEMBOURG) S.à r.l. ceases to exist from today;

c. the cancellation of the shares of the company EF INVESTMENTS (LUXEMBOURG) S.à r.l. owned by the Company.

The general meeting states otherwise that all the shares of the company EF INVESTMENTS (LUXEMBOURG) S.à r.l. being owned by the Company, the approval of the merger plan by the absorbed company is not required by Article 279 (1) of the Law.

Third resolution

The general meeting resolves to change the name of the Company in "EF INVESTMENTS (LUXEMBOURG) S.à r.l." with immediate effect and consequently, to amend Article 1 of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

" **Art. 1. Form and Name.** There exists a société à responsabilité limitée under the name of "EF INVESTMENTS (LUXEMBOURG) S.à r.l." (hereinafter the "Company")"

Fourth resolution

The general meeting resolves to give discharge to the managers and to the independent auditor of the company "EF INVESTMENTS (LUXEMBOURG) S.à r.l." for the execution of their mandates from 1 st January 2012 until today.

Statement

The notary, pursuant to Article 271, paragraph 2, of the Law, verified and hereby certify the existence and legality of the acts and formalities required to the Company and of the merger plan.

There being no further items on the agenda, the meeting is closed.

Whereupon the present deed is drawn up in Luxembourg, at the registered office of the Company, at the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the appearers, the present deed is worded in French followed by an English version; on request of the same appearers and in case of divergences between the English and the French texts, the French text will prevail.

After reading and interpretation to the appearers, the said appearers signed together with the notary the present deed.

Signé: R. BOGAERTS, M. KAISER, P. PARTIGIANONE et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 décembre 2012. LAC/2012/63107. Reçu soixante-quinze euros (€ 75,-).

Le Receveur (signé): THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1 er février 2013.

Référence de publication: 2013018665/175.

(130022089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

CPPS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9980 Wilwerdange, 43G, rue de Weiswampach.

R.C.S. Luxembourg B 107.935.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CPPS SARL
FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2013023386/11.

(130028322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

Credicorp S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 10, rue Pierre d'Aspelt.

R.C.S. Luxembourg B 150.557.

—

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Domiciliataire

Référence de publication: 2013023387/11.

(130028724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

Credicorp S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 10, rue Pierre d'Aspelt.

R.C.S. Luxembourg B 150.557.

—

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Domiciliataire

Référence de publication: 2013023388/11.

(130028730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

Criolux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5693 Elvange, 9, Cité Waertzgaertchen.

R.C.S. Luxembourg B 52.523.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CRIOLUX S.à r.l.
FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2013023389/11.

(130028351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

CTC-Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9964 Huldange, 13, Stawelerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 149.635.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Weiswampach, le 15 février 2013.

Référence de publication: 2013023391/10.

(130028460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Cuvée S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 69.545.

—

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'an deux mille treize, le seize janvier.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "CUVEE S.A." en liquidation, (ci-après la "Société"), ayant son siège social à L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 69.545, constituée suivant acte reçu par Maître André SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg en date du 16 avril 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 512 du 6 juillet 1999. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître André SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg en date du 25 octobre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 18 du 6 janvier 2000,

Mise en liquidation volontaire suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 19 novembre 2012, en voie de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La séance est ouverte sous la présidence de Mlle Marie-Hélène GONCALVES, corporate manager, demeurant professionnellement à Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades

La présidente désigne comme secrétaire Mlle Julie AREND, corporate administrator, demeurant professionnellement à Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mme Annerose GÖBEL, senior corporate administrator, demeurant professionnellement à Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades

La Présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- Rapport du commissaire-vérificateur de la liquidation
- Approbation des rapports du commissaire-vérificateur et du liquidateur
- Approbation des comptes de liquidation au 26.11.2012
- Décharge au commissaire-vérificateur de la liquidation et au liquidateur
- Clôture de la liquidation
- Décision sur le lieu de conservation des archives.

B) Qu'une première assemblée générale extraordinaire avec le même ordre du jour a été convoquée et tenue en date du 14 décembre 2012, qui n'a pas pu délibérer sur l'ordre du jour.

C) Qu'en conséquence le Conseil d'administration a été chargé de convoquer la présente assemblée générale en application de l'article 67-1 (2) de la loi sur les sociétés commerciales par voie de presse, dont les convocations ont été publiées au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3034 du 15 décembre 2012 et numéro 3109 du 31 décembre 2012, ainsi que dans les (2) deux journaux quotidiens «Luxemburger Wort» et «Lëtzebuerger Journal» en date des 15 décembre 2012 et 31 décembre 2012.

D) Que la présente assemblée peut délibérer valablement quelle que soit la portion du capital représentée.

E) Que les résolutions, pour être valables devront réunir les deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

F) Que la présente assemblée réunissant deux mille six cent seize (2.616) actions sur les six mille (6.000) actions émises, soit quarante-trois virgule soixante pourcent (43,6 %) du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

G) Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

H) Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

I) Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée, après avoir pris connaissance du rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation, approuve le rapport du liquidateur ainsi que les comptes de liquidation au 26 novembre 2012.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Le rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation, après avoir été signé "ne varietur" par les comparantes et le notaire instrumentant, restera annexé au présent procès-verbal pour être formalisé avec lui.

Deuxième résolution

L'assemblée donne décharge pleine et entière au liquidateur et au commissaire-vérificateur à la liquidation, en ce qui concerne l'exécution de leur mandat.

Troisième résolution

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société.

Quatrième résolution

L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social de la société, et en outre que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux actionnaires qui ne seraient pas présents à la clôture de la liquidation seront déposées au même endroit au profit de qui il appartiendra.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à 1.300,- EUR.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passée à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, connues du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, elles ont toutes signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 31 décembre 2012. Relation GRE/2012/5102. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013023392/79.

(130028601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

Donaldson Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 173.577.450,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 74.029.

—

Les comptes annuels pour la période du 1 er juillet 2011 au 31 juillet 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2013.

Référence de publication: 2013023401/11.

(130028353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

Danatec S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 132.058.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013023402/10.

(130028457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

Dematic S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 160.226.

—

Les statuts coordonnés au 25 janvier 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Marc Loesch
Notaire

Référence de publication: 2013023395/11.
(130028588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

Greeneden Lux 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 164.868.

—

In the year two thousand and twelve, on the thirty-first of December.

Before Maître Carlo WERSANDT, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

THERE APPEARED:

Greeneden U.S. Holdings II, LLC, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, United States of America (the "Sole Shareholder").

In its capacity as Sole Shareholder of Greeneden Lux 3 S.à r.l. (the "Company"), a Luxembourg private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 164.868, incorporated pursuant to a deed drawn up on 22 November 2011 by the undersigned notary, whose articles of incorporation have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Articles") number 11, page 505 on 3 January 2012. The Articles have been amended on 31 January 2012 by a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 736, page 35299 on 20 March 2012.

Hereby takes the following resolutions in accordance with the provisions of article 200-2 of the Luxembourg consolidated law of August 10 th , 1915 on commercial companies, as amended (the "Law").

The Sole Shareholder is here represented by Mrs Alexia UHL, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal, which, initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of two million seven hundred thousand US Dollars (USD 2,700,000) so as to raise it from its present amount of ninety-six thousand forty-one US Dollars (USD 96,041) to two million seven hundred ninety-six thousand forty-one US Dollars (USD 2,796,041) by the issue of two million seven hundred thousand (2,700,000) new shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each and having the rights and obligations set out in the Articles (the "New Shares"), to be subscribed and fully paid up by a contribution in cash.

Subscription of the New Shares

The Sole Shareholder declares to subscribe to the ownership of the New Shares for an aggregate amount of two million seven hundred thousand US Dollars (USD 2,700,000), and to fully pay up such New Shares by a contribution in cash, so that the amount of two million seven hundred thousand US Dollars (USD 2,700,000) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

Second resolution

As a consequence of the above-mentioned resolution, the first sentence of article 5 of the Articles is amended and now reads as follows:

" **Art. 5.** The Company's share capital is set at two million seven hundred ninety-six thousand forty-one US Dollars (USD 2,796,041), represented by two million seven hundred ninety-six thousand forty-one (2,796,041) shares with a par value of one US Dollar (USD 1.-) each."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to two thousand seven hundred Euros (EUR 2,700.-).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

After reading the present deed to the proxyholder of the appearing person, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the said proxyholder of the appearing person has signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le trente et un décembre.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

Greeneden U.S. Holdings II, LLC, ayant son siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, Etats Unis d'Amérique (l'«Associé Unique»).

Laquelle partie comparante est l'Associé Unique de Greeneden Lux 3 S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 164.868, constituée en vertu d'un acte du 22 novembre 2011 reçu par le notaire instrumentant, et dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (les «Statuts») numéro 11, page 505 en date du 3 janvier 2012. Les Statuts ont été modifiés le 31 janvier 2012 par un acte du notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 736, page 35299 en date du 20 mars 2012.

La partie comparante requiert le notaire d'acter les résolutions suivantes prises conformément aux dispositions de l'article 200-2 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée (la «Loi»).

L'Associé Unique est représentée ici par Madame Alexia UHL, employée privée, ayant sa résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de deux millions sept cent mille US Dollars (USD 2.700.000) afin de le porter de son montant actuel de quatre-vingt seize mille quarante et un US Dollars (USD 96.041) à deux millions sept cent quatre vingt-seize mille quarante et un US Dollars (USD 2.796.041) par l'émission de deux millions sept cent mille (2.700.000) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1,-) chacune et ayant les mêmes droits et obligations tels que prévus par les Statuts (les «Nouvelles Parts Sociales»), à souscrire et entièrement payer par un apport en numéraire.

Souscription des Nouvelles Parts Sociales

L'Associé Unique déclare souscrire à la propriété de Nouvelles Parts Sociales pour un montant agrégat de deux millions sept cent mille US Dollars (USD 2.700.000) et à entièrement payer ces Nouvelles Parts Sociales par apport en numéraire, de sorte que le montant de deux millions sept cent mille US Dollars (USD 2.700.000) est à la disposition de la Société ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Deuxième résolution

A la suite de la résolution ci-dessus, la première phrase de l'article 5 des Statuts de la Société est modifiée et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à deux millions sept cent quatre vingt-seize mille quarante et un US Dollars (USD 2.796.041) représenté par deux millions sept cent quatre vingt-seize mille quarante et une (2.796.041) parts sociales d'une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1,-) chacune.»

Frais et Dépenses

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, est évalué à deux mille sept cents euros (EUR 2.700,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire par ses nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire de la partie comparante a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. UHL, C. WERSANDT.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 4 janvier 2013. LAC/2013/596. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 4 février 2013.

Référence de publication: 2013018668/106.

(130022603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2013.

Davidis Restaurants Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 2, route Nationale.

R.C.S. Luxembourg B 162.878.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013023404/10.

(130028262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

De Grenge Männchen S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7661 Medernach, 17, rue de Diekirch.

R.C.S. Luxembourg B 94.502.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DE GRENGE MANNCHEN S.à.r.l.

FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2013023405/11.

(130028397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

DIPSIE S.à rl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6910 Roodt-sur-Syre, 6A, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 120.474.

—

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 14 février 2013. Signature.

Référence de publication: 2013023406/10.

(130028552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

HarpHelp, Fondation.

Siège social: L-8343 Olm, 26, rue du Général Patton.

R.C.S. Luxembourg G 223.

—

STATUTS

L'an deux mille douze, le deux octobre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg),

ONT COMPARU:

1) Madame Thérèse DOURET, retraitée, née à B-Etterbeek, le 2 novembre 1937, célibataire, demeurant à L-8343 Olm, 26, rue du Général Patton, et

2) Monsieur Martin Nicolas Julien VAN GELDER, retraité, né à B-Schaerbeek, le 13 avril 1938, divorcé, demeurant à 8343 Olm, 26, rue du Général Patton,

Lesquels comparants déclarent qu'ils entendent créer par les présentes, conformément à la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif, une fondation dont les statuts sont fixés comme suit:

Art. 1 er . Nature, Dénomination et Siège. La Fondation prend la dénomination de "HarpHelp".

Le siège de la Fondation est établi à L-8343 Olm, 26, rue du Général Patton, Grand-Duché de Luxembourg.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Il pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision du Conseil d'Administration dans les conditions de l'article 12 des présents statuts.

Art. 2. Objet. La Fondation a pour objet de promouvoir, de dispenser ou soutenir l'enseignement et la connaissance de la musique de la harpe sous toutes ces formes, l'organisation d'expositions, de conférences et de concerts.

La fondation pourra distribuer des prix pour encourager ou soutenir des élèves méritants.

Ces prix pourront être remis lors des compétitions ou concours, tant au Grand-Duché de Luxembourg que dans d'autres pays.

La Fondation pourra dispenser des soutiens et aides tant matériels que culturels dans le cadre de l'objet social.

La Fondation pourra poser tous actes et faire toutes opérations licites généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à la réalisation de son objet social.

Elle pourra collaborer avec toute association ou tout groupement susceptible de lui prêter un concours utile pour atteindre les buts qu'elle poursuit.

Art. 3. Durée. La Fondation est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Patrimoine. Au moment de la constitution le patrimoine de la Fondation s'élève à deux cent cinquante mille euros (250.000,- EUR).

Les recettes de la Fondation consistent:

a) dans les subventions, dons, donations et legs qu'elle pourra recevoir dans les conditions de l'article 36 de la loi modifiée au 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif,

b) les intérêts et revenus généralement quelconques provenant de son patrimoine;

c) dans les revenus de prestations, de manifestations et activités diverses organisées par elle.

L'énumération qui précède n'est pas limitative.

Art. 5. Administration. La Fondation est administrée et représentée dans tous les actes judiciaires et extrajudiciaires par un conseil d'administration, composé de trois (3) membres au moins et de sept (7) membres au plus, personnes physiques ou morales.

Les nominations au conseil ont lieu à l'occasion de la réunion annuelle du Conseil d'administration, laquelle se tient au cours des cinq premiers mois de chaque année, sa date exacte étant fixée par le conseil suivant proposition du président et communiquée au moins deux mois à l'avance. Toute personne souhaitant devenir administrateur ou reconduire son mandat doit déposer sa candidature par écrit au siège de la fondation au plus tard quinze jours avant la date de la nomination. Chaque membre du conseil dispose d'autant de voix que de postes à pourvoir. La nomination se fait à bulletins secrets. Parmi les candidats ayant recueilli un nombre de voix supérieur ou égal à la moitié du nombre de personnes nommées, sont élus ceux ayant reçu le plus grand nombre de voix. En cas de parité de voix entre deux candidats, le président tranchera.

La durée du mandat de chaque administrateur est fixée à cinq ans à partir de la réunion annuelle du Conseil d'administration à laquelle il a été élu ou suite à laquelle il a été coopté. Les mandats sont renouvelables sans limitation.

Le premier Conseil d'Administration se compose des membres suivants:

1) Madame Thérèse DOURET, retraitée, née à B-Etterbeek, le 2 novembre 1937, célibataire, demeurant à L-8343 Olm, 26, rue du Général Patton, de nationalité belge, Présidente du Conseil d'administration,

2) Monsieur Martin Nicolas Julien VAN GELDER, retraité, né à B-Schaerbeek, le 13 avril 1938, divorcé, demeurant à L-8343 Olm, 26, rue du Général Patton, de nationalité belge, Vice-Président et Secrétaire du Conseil d'administration,

3) Madame Sophie HALLYNCK, harpiste, née à Tournai (B), le 22 novembre 1968, demeurant à B-3090 Overijse, Topaaslaan, 29, Belgique, de nationalité belge, membre du Conseil d'administration;

4) Madame Jehanne Marie G. PIRET, harpiste, née à Etterbeek (B), le 20 mai 1963, demeurant à B-1170 Bruxelles, 93, rue de l'Hospice Communal, Belgique, de nationalité belge, membre du Conseil d'administration, et

5) Monsieur Fabio SINACORI, régisseur de l'Orchestre National de Belgique, né à Rome (I), le 18 décembre 1969, demeurant à B-3090 Overijse, Topaaslaan, 29, Belgique, de nationalité italienne, membre du Conseil d'administration;

6) Monsieur Yannick TORNARE, dirigent de studios d'enregistrements ZOBIBOZ, né à Luxembourg, le 30 avril 1977, demeurant à L-5710 Aspelt, 48, Pierre d'Aspelt, de nationalité luxembourgeoise, membre du Conseil d'administration;

En cas de démission, révocation ou décès d'un administrateur, les administrateurs restants ont le droit de pourvoir à son remplacement par une décision prise par les deux tiers des membres restant en fonction.

Le conseil d'administration peut à tout moment conférer à un administrateur le titre d'administrateur à titre honoraire. Quand il le juge utile, le président peut inviter les administrateurs honoraires à assister aux séances du conseil d'administration, mais avec voix consultative seulement.

Art. 7. Pouvoirs du Conseil d'administration. Le conseil d'administration jouit des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires de la Fondation et pour effectuer tous les actes d'administration, de gestion et de disposition du patrimoine qui rentrent dans son objet et il représente la Fondation dans tous les actes judiciaires et extrajudiciaires.

Il décide de la manière dont l'objet de la Fondation doit être atteint.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

La mise en valeur du patrimoine devra être conforme aux prescriptions de la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

Le conseil représente la Fondation judiciairement et extrajudiciairement.

Art. 8. Fonctionnement du conseil d'administration. Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un président, un ou plusieurs vice-présidents et éventuellement un secrétaire et un trésorier.

Le Conseil d'Administration se réunit chaque fois que les intérêts de la Fondation l'exigent.

Le conseil ne peut délibérer valablement que si la majorité des administrateurs sont présents ou représentés.

Les réunions du conseil sont présidées par le président ou en cas d'absence ou d'empêchement du président, par le vice-président.

Les administrateurs peuvent donner par écrit mandat à l'un de leurs collègues pour les représenter aux délibérations du conseil, sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Sauf pour les modifications statutaires les décisions sont prises à la majorité simple des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Les procès-verbaux des séances sont consignés dans un registre et signés par le président et le secrétaire de séance. Les copies et extraits des procès-verbaux à produire en justice sont signés par le président du conseil ou par deux administrateurs.

Art. 9. Signature. La Fondation est valablement engagée:

- soit par les signatures conjointes du président du conseil d'administration et d'un administrateur;

- soit, si le président est empêché, par les signatures conjointes d'un vice-président du conseil d'administration et d'un administrateur.

Concernant la gestion journalière, le conseil d'administration peut également donner tous mandats pour une affaire déterminée ou pour une catégorie déterminée d'affaires à une ou plusieurs personnes, administrateurs ou non. Les mandataires ainsi nommés engageront la Fondation dans les conditions et limites de leurs pouvoirs.

Art. 10. Exercice social. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. Comptes annuels. La gestion de la Fondation fera l'objet d'une comptabilité régulière.

A la fin de chaque exercice, le conseil arrête les comptes et dresse le budget pour l'exercice suivant.

Les administrateurs de la Fondation sont tenus de communiquer au Ministre de la Justice leurs comptes annuels et leur budget chaque année dans les deux mois de la clôture de l'exercice. Les comptes annuels et le budget sont à publier dans le même délai au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Conseil d'Administration pourra nommer un réviseur externe chargé du contrôle financier de la Fondation, selon les modalités à définir par le contrat à conclure entre les deux parties.

Art. 12. Modification des statuts. Toute modification des statuts est arrêtée par le Conseil d'administration, statuant à la majorité des deux tiers de ses membres présents et représentés, et dans les mêmes conditions que l'acte de constitution de la fondation.

Toute modification statutaire devra être approuvée par arrêté grand-ducal et publiée au Mémorial.

Art. 13. Dissolution. Mise à part la dissolution judiciaire, la Fondation ne peut être dissoute que sur décision à prendre à la majorité des trois quarts des membres du conseil d'administration présents et représentés.

En cas de dissolution de la Fondation, pour quelque cause que ce soit, la liquidation en sera effectuée par les administrateurs alors en fonction.

L'actif net, après liquidation du passif, sera transféré à une ou plusieurs fondations de droit luxembourgeois ou à une ou plusieurs associations sans but lucratif reconnues d'utilité publique par arrêté grand-ducal poursuivant une activité analogue à celle prévue à l'article 2 des statuts.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire instrumentant, les parties comparantes pré-mentionnées ont signé avec nous le présent acte.

Signé: Thérèse DOURET, Martin Nicolas Julien VAN GELDER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 10 octobre 2012. Relation GRE/2012/3693. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Le présent acte a été approuvé par l'arrêté grand-ducal du 9 novembre 2012.

Junglinster, le 5 février 2013.

Référence de publication: 2013018692/126.

(130022489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

DS Turkey 5 S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 138.264.

—

Les comptes annuels au 30 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2013.

Référence de publication: 2013023410/10.

(130028131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

Dudimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon Ier.

R.C.S. Luxembourg B 140.744.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013023411/10.

(130028498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

Duscholux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 18.516.

—

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Le Mandataire

Référence de publication: 2013023412/12.

(130028269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

Dynamo Studio Graphique Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2651 Luxembourg, 25, rue St. Ulric.

R.C.S. Luxembourg B 109.872.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DYNAMO STUDIO GRAPHIQUE SARL

FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2013023413/11.

(130028625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

Husky Injection Molding Systems Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.040.000,00.

Siège social: L-3451 Dudelange, Zone Industrielle Riedgen.

R.C.S. Luxembourg B 160.874.

—

In the year two thousand and twelve, on the eleventh day of December, before Maître Francis Kesseler, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

There appears

Husky Injection Molding Systems Ltd., a company incorporated under the laws of the Province of Ontario, Canada, and having its registered office at 500 Queen Street South, Bolton, Ontario, Canada and registered with the Ministry of Government Services Ontario under number 1853798 (the Sole Shareholder),

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

represented by Edoardo Romano, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Sole Shareholder requests the undersigned notary to record the following:

I. The Sole Shareholder holds all the shares in Husky Injection Molding Systems Luxembourg Holdings S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at Zone Industrielle Riedgen, Dudelange and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 160.874 (the Company). The Company was incorporated on 11 May 2011 pursuant to a deed of Maître Carlo Wersandt, which deed has been published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations N°1721 of 29 July 2011. The articles of association of the Company have been amended for the last time on 27 September 2012 pursuant to a deed of Maître Blanche Moutrier, notary residing in Esch-sur-Alzette, in replacement of the undersigned notary, which deed has not yet been published.

II. The Sole Shareholder exercises the powers of the general meeting of the shareholders of the Company in accordance with article 200-2 of the act of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

III. The Sole Shareholder wishes to pass resolutions on the following items:

(1) creation of two classes of mandatory redeemable preferred shares (MRPSs) denominated class 1 MRPSs and class 2 MRPSs and reclassification of the currently issued MRPSs into class 1 MPRSs;

(2) increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 50,000 (fifty thousand euro) in order to bring the share capital of the Company from its present amount to the amount of EUR 1,040,000 (one million forty thousand euro) by way of issuance of 500 (five hundred) class 2 MRPSs, having a nominal value of EUR 100 (one hundred euro) each (the Class 2 MRPSs);

(3) subscription to, and payment in full by the Sole Shareholder of, the Class 2 MRPSs;

(4) subsequent allocation of EUR 5,000 (five thousand euro) from the Ordinary Share Premium Account (as defined in the Articles) to the legal reserve of the Company;

(5) subsequent amendment of the first and second paragraphs of article 5 and paragraph 2 (1) and (2) of article 25 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the above changes;

(6) creation of the Class 2 MRPSs register of the Company in order to reflect the above-mentioned changes with power and authority given to any manager of the Company to proceed to the registration in the Class 2 MRPSs register of the Company of the Class 2 MRPSs, and to see to any formalities in connection therewith; and

(7) miscellaneous.

IV. The Sole Shareholder takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to create two classes of MRPSs denominated class 1 MRPS and class 2 MRPS which shall have the same rights and obligations except as set forth in the Articles and to reclassify the currently issued MRPSs into class 1 MPRS.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to increase and it hereby increases the share capital of the Company by an amount of EUR 50,000 (fifty thousand euro) in order to bring the share capital of the Company from its present amount to the amount of EUR 1,040,000 (one million forty thousand euro), by way of the issuance of the Class 2 MRPSs.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to the increase of the share capital of the Company resolved upon under the above resolution and its full payment as follows:

Subscription - Payment

The Sole Shareholder resolves to subscribe to the Class 2 MRPSs, to fully pay them up by way of a contribution in kind of an amount of EUR 44,000,000 (forty-four million euro) consisting in a claim of EUR 44,000,000 (forty-four million euro) it holds against Husky Injection Molding Systems S.A. (the Contributed Claim). The value of the Contributed Claim shall be allocated as follows:

- an amount of EUR 50,000 (fifty thousand euro) of the Contributed Claim to the share capital account of the Company; and

- an amount of EUR 43,950,000 (forty-three million nine hundred and fifty thousand euro) of the Contributed Claim to the Class 2 MRPS premium account of the Company.

The valuation of the Contributed Claim is supported by a certificate issued by the Company and the Sole Shareholder which confirms inter alia that the value of the Contributed Claim is at least equal to EUR 44,000,000 (forty-four million euro) (the Certificate).

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

A copy of the Certificate, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the Sole Shareholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to allocate EUR 5,000 (five thousand euro) from the Ordinary Share Premium Account (as defined in the Articles) to the legal reserve of the Company.

Fifth resolution

- The Sole Shareholder resolves to amend the first and second paragraphs of article 5 of the Articles in order to reflect the above amendments so that they shall henceforth read as follows:

« **Art. 5. Corporate capital.** The Company's subscribed corporate capital is fixed at EUR 1,040,000 (one million forty thousand euro), represented by 5,400 (five thousand four hundred) ordinary shares (the Ordinary Shares), having a nominal value of EUR 100 (one hundred euro) each, 4,500 (four thousand five hundred) class 1 mandatory redeemable preferred shares (the Class 1 MRPSs), and 500 (five hundred) class 2 mandatory redeemable preferred shares (the Class 2 MRPSs), having a nominal value of EUR 100 (one hundred euro) each, the Ordinary Shares, the Class 1 MRPSs and the Class 2 MRPSs being individually referred to as a Share and collectively as the Shares.

Holders of Class 1 MRPSs and Class 2 MRPSs are referred to in these Articles of Association as MRPS Shareholders, and the terms Shareholder or Shareholders shall mean the holders of the Ordinary Shares and/or the MRPS Shareholders and/or the holders of Shares, as the context requires.

The Class 1 MRPSs and the Class 2 MRPSs are two separate, distinct classes of mandatory redeemable preferred shares in the Company and shall have similar rights, mutatis mutandis and rank pari passu except as expressly set forth in these Articles of Association. For the avoidance of any doubt, the reference in Article 6 to the date of issuance of the MRPSs is to the date of the issuance of the relevant class of MRPS, meaning that the mandatory Maturity Date of the Class 1 MRPSs is 10 years from the issuance of the Class 1 MRPSs and the mandatory Maturity Date of the Class 2 MRPSs is 10 years as from the issuance of the Class 2 MRPSs. Similarly, the Redemption Price as referred to in article 7 of each class of MRPS is limited to the Class 1 MRPS share capital or the Class 2 MRPS share capital (as the case may be), plus the Class 1 MRPS Premium Account or the Class 2 MRPS Premium Account (as the case may be), plus the Class 1 MRPS Reserve Account or the Class 2 MRPS Reserve Account (as the case may be), in each case plus any accrued but unpaid preferred dividend on such class of MRPS through to the date of redemption and in each case, according to the class of MRPS to which the redeemed MRPSs belong.

The Shares shall be in registered form only. With respect to registered Shares, a Share register will be kept by the Company and will contain, at least, the precise identification of each Shareholder, the number of his Shares and, if applicable, their issuance, subscription amount, date of issuance, transfer and date of transfer.

The Company may redeem its Ordinary Shares within the limit fixed by the Luxembourg act on commercial companies dated 10 August 1915, as amended (the Companies Act).

The amount of the corporate capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of Shareholders or of the sole Shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles of Association.

The Company shall maintain the following share premium and reserve accounts:

(8) a share premium account for the ordinary shares (the Ordinary Share Premium Account) in which shall be recorded the amount or value of any premium paid up on the Ordinary Shares. Amounts so recorded to the Ordinary Share Premium Account will constitute freely distributable reserves of the Company (including, for the avoidance of any doubt, distributable to MRPS Shareholders in respect of Dividend 1 or Dividend 2 in accordance with Article 25);

(9) a share premium account for the Class 1 MRPSs (the Class 1 MRPS Premium Account) in which shall be recorded the amount or value of any premium paid up on the Class 1 MRPSs. Amounts so recorded to the Class 1 MRPS Premium Account will constitute reserves of the Company which will only be distributable to the Class 1 MRPSs shareholders;

(10) a reserve account for the Class 1 MRPSs (the Class 1 MRPS Reserve Account) in which shall be recorded any allocation to such account in accordance with Article 25. Amounts so recorded to the Class 1 MRPS Reserve Account will constitute reserves of the Company which will only be distributable to the Class 1 MRPSs shareholders;

(11) a share premium account for the Class 2 MRPSs (the Class 2 MRPS Premium Account) in which shall be recorded the amount or value of any premium paid up on the Class 2 MRPSs. Amounts so recorded to the Class 2 MRPS Premium Account will constitute reserves of the Company which will only be distributable to the Class 2 MRPSs shareholders; and

(12) a reserve account for the Class 2 MRPSs (the Class 2 MRPS Reserve Account) in which shall be recorded any allocation to such account in accordance with Article 25. Amounts so recorded to the Class 2 MRPS Reserve Account will constitute reserves of the Company which will only be distributable to the Class 2 MRPSs shareholders."

- The Sole Shareholder resolves to amend paragraph 2 (1) and (2) of article 25 of the Articles in order to reflect the above amendments so that it shall henceforth read as follows:

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

« **Art. 25. Allocation of Profits.**

(1) Each MRPS entitles an MRPS Shareholder to a preferential and cumulative dividend (Dividend 1) at an annual rate of 0.5 % of the nominal value of the share capital of the relevant class of MRPS of the Company represented by such MRPS. Dividend 1 shall accrue daily from the later of the date of issuance of the MRPS and the Effective Date and shall be calculated assuming a year of 365 or 366 days as the case might be, even for the years when the Company does not have profits.

(2) Each MRPS entitles an MRPS Shareholder to a second preferential and cumulative dividend (Dividend 2) which shall accrue daily from the later of the date of issuance of the MRPS and the Effective Date and shall be calculated assuming a year of 365 or 366 days, even for the years when the Company will not have profits. Dividend 2 shall equal for respectively each (i) Class 1 MRPS, 12.5% (twelve point five per cent) and (ii) Class 2 MRPS, 9.25% (nine point twenty-five per cent) of the Dividend 2 Amount represented by the MRPS, to the extent that this is not limited to a lower amount as specified in any cap agreement that may be entered into between such MRPS Shareholders and the Company at the relevant time. The Dividend 2 Amount shall (a) in relation to the Class 1 MRPSs, mean the sum of the nominal value of the Class 1 MRPS share capital plus the amounts standing to the credit of the Class 1 MRPS Premium Account plus the amounts standing to the credit of the Class 1 MRPS Reserve Account, and (b) in relation to the Class 2 MRPSs, mean the sum of the nominal value of the Class 2 MRPS share capital plus the amounts standing to the credit of the Class 2 MRPS Premium Account plus the amounts standing to the credit of the Class 2 MRPS Reserve Account, calculated in each case on a pro rata basis across the relevant financial year."

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to create the Class 2 MRPSs register of the Company in order to register the above changes, and hereby grants power and authority to any manager of the Company to individually under his/her sole signature register on behalf of the Company the issuance of the Class 2 MRPSs of the Company in the Class 2 MRPSs register of the Company and to sign said register, and to proceed to such other formalities as are required in connection with the above resolutions.

Estimate of costs

The amount of the expenses in relation to the present deed are estimated to be approximately seven thousand euro (EUR 7,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the proxyholder of the Sole Shareholder, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same proxyholder of the Sole Shareholder, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day indicated at the beginning of the present deed.

The document having been read to the proxyholder of the Sole Shareholder, the proxyholder of the Sole Shareholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le onzième jour du mois de décembre, par-devant Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

a comparu

Husky Injection Molding Systems Ltd., une société constituée selon les lois de la province d'Ontario, Canada, ayant son siège social au 500 Queen Street South, Bolton, Ontario, Canada L7E 5S5, immatriculée au Ministère des Services du Gouvernement de l'Ontario sous le numéro 1853798 (l'Associé Unique),

représentée par Edoardo Romano, avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a demandé au notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique détient l'intégralité des parts sociales de Husky Injection Molding Systems Luxembourg Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à Zone Industrielle Riedgen, L-3451 Dudelange et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 160.874 (la Société). La Société a été constituée le 11 mai 2011 en vertu d'un acte de Maître Carlo Wersandt, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations N° 1721 du 29 juillet 2011. Les statuts de la Société ont été modifiés la dernière fois le 27 septembre 2012 suivant une acte de Maître Blanche Moutrier, notaire résidant à Esch-sur-Alzette, en remplacement du notaire soussigné, lequel acte n'a pas encore été publié.

II. L'Associé Unique exerce les pouvoirs de l'assemblée générale des associés de la Société, conformément à l'article 200-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

III. L'Associé Unique souhaite adopter les résolutions suivantes:

(1) création de deux classes de parts sociales privilégiées obligatoirement rachetables de la Société (les MRPSs) désignées comme les MRPSs de classe 1 et les MRPSs de classe 2 et reclassification des MRPSs existants en MRPSs de classe 1;

(2) augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 50.000 (cinquante mille euros) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel au montant de EUR 1.040.000 (un million quarante mille euros) par l'émission de 500 (cinq cents) MRPSs de classe 2 ayant une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune (les MRPSs de Classe 2);

(3) souscription et paiement intégral des MRPSs de Classe 2 par l'Associé Unique;

(4) allocation consécutive de EUR 5.000 (cinq mille euros) du Compte de Prime d'Emission Ordinaire (tel que défini dans les Statuts) à la réserve légale de la Société;

(5) modification consécutive du premier et deuxième paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société (les Statuts) et du paragraphe 2 (1) et (2) de l'article 25 des Statuts afin d'y refléter les modifications mentionnées ci-dessus;

(6) création d'un registre des MRPSs de Classe 2 afin d'y refléter les modifications mentionnées ci-dessus, avec pouvoir donné à tout gérant de la Société afin de procéder à l'inscription des MRPSs de Classe 2 dans le registre des MRPSs de Classe 2, et d'accomplir toutes les formalités qui y sont liées; et

(7) divers.

IV. L'Associé Unique adopte les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de créer deux classes de MRPSs désignées comme les MRPSs de classe 1 et les MRPSs de classe 2 qui auront les mêmes droits et obligations sauf dans les cas prévus dans les Statuts et de requalifier les MRPSs existants en MRPSs de classe 1.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter et augmente, en vertu de la présente résolution, le capital social de la Société d'un montant de EUR 50.000 (cent cinquante mille euros) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel au montant de EUR 1.040.000 (un million quarante mille euros) par l'émission des MRPSs de Classe 2.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suite à l'augmentation du capital social de la Société décidée par la résolution ci-dessus et son paiement intégral comme suit:

Souscription - Libération

L'Associé Unique décide de souscrire aux MRPSs de Classe 2, les libérer intégralement au moyen d'un apport en nature d'un montant de EUR 44.000.000 (quarante-quatre millions euros) composé d'une créance d'un montant de EUR 44.000.000 (quarante-quatre millions euros) détenue par lui envers Husky Injection Molding Systems S.A. (la Créance Apportée). La valeur de la Créance Apportée sera allouée comme suit:

(1) un montant de EUR 50.000 (cinquante mille euros) de la Créance Apportée est affecté au compte du capital social de la Société; et

(2) un montant de EUR 43.950.000 (quarante-trois millions neuf cent cinquante mille euros) de la Créance Apportée est affecté au Compte de Prime des MRPS de Classe 2 de la Société.

La valeur de la Créance Apportée est attestée par un certificat émis par la Société et l'Associé Unique (le Certificat) confirmant entre autres que la valeur de la Créance Apportée est au moins égale à EUR 44.000.000 (quarante-quatre millions euros).

Une copie du Certificat, après avoir été signé ne varietur par le mandataire de l'Associé Unique et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide d'allouer EUR 5.000 (cinq mille euros) du Compte de Prime d'Emission Ordinaire (tel que défini dans les Statuts) à la réserve légale de la Société.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le premier et le deuxième paragraphe de l'article 5 des Statuts afin de refléter les changements intervenus ci-dessus, de telle sorte qu'ils auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital social.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à 1.040.000 EUR (un million quarante mille euros), représenté par 5.400 (cinq mille quatre cents) parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires) ayant une valeur nominale de 100 EUR (cent euros) chacune, 4.500 (quatre mille cinq cents) parts sociales privilégiées obligatoirement rachetables de classe 1 (les MRPSs de Classe 1) et 500 (cinq cents) parts sociales privilégiées obligatoirement rachetables

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

de classe 2 (les MRPSs de Classe 2), ayant une valeur nominale de 100 EUR (cent euros) chacune, les Parts Sociales Ordinaires, les MRPSs de Classe 1 et les MRPSs de Classe 2 étant individuellement dénommées Part Sociale et collectivement les Parts Sociales.

Les détenteurs de MRPSs de Classe 1 et de MRPSs de Classe 2 sont dénommés dans les présents Statuts en tant qu'Associés MRPS, et les termes Associé ou Associés désignent les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires et /ou les Associés MRPS et /ou les détenteurs de Parts Sociales, selon le contexte.

Les MRPSs de Classe 1 et les MRPSs de Classe 2 sont deux classe séparées et distinctes de parts sociales privilégiées obligatoirement rachetables dans la Société et porteront les mêmes droits, mutatis mutandis et le même ordre pari passu excepté dans les cas expressément prévus dans les Statuts. Pour éviter toute ambiguïté, la référence dans l'article 6 à la date d'émission des MRPSs est la date de l'émission de la classe de MRPSs pertinente, ce qui signifie que la Date de Maturité obligatoire des MRPSs de Classe 1 est de 10 ans à partir de l'émission des MRPSs de Classe 1 et la Date de Maturité obligatoire des MRPSs de Classe 2 est de 10 ans à partir de l'émission des MRPSs de Classe 2. Pareillement, le Prix de Rachat tel que mentionné à l'article 7 pour chaque classe de MRPSs est limité à au capital social des MRPSs de Classe 1 ou au capital social des MRPSs de Classe 2 (selon le cas), plus le Compte de Prime des MRPSs de Classe 1 ou le Compte de Prime des MRPSs de Classe 2 (selon le cas), plus le Compte de Réserve des MRPSs de Classe 1 ou le Compte de Réserve des MRPSs de Classe 2 (selon le cas), à chaque fois plus tout dividende échu mais non encore payé sur telle classe de MRPSs à la date du rachat et à chaque fois, en fonction de la classe de MRPSs à laquelle les MRPSs rachetés appartiennent.

Les Parts Sociales peuvent uniquement être nominatives. En ce qui concerne les Parts Sociales nominatives, un registre de parts sociales sera conservé par la Société et mentionnera au moins l'identification précise de chaque Associé, le nombre de Parts Sociales qu'il détient et, le cas échéant, leur émission, leur montant de souscription, leur date d'émission, leur transfert et leur date de transfert.

La Société peut racheter ses Parts Sociales Ordinaires dans les limites fixées par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales datée du 10 août 1915, telle que modifiée (la Loi sur les Sociétés).

Le montant du capital social de la Société peut être augmenté ou réduit en vertu d'une résolution de l'assemblée générale des Associés ou de l'Associé Unique (selon le cas) adoptée comme en matière de modification des Statuts.

La Société conservera les comptes de prime d'émission et de réserve légale suivants:

(1) un compte de prime d'émission pour les parts sociales ordinaires (le Compte de Prime d'Emission Ordinaire) dans lequel sera comptabilisé le montant ou la valeur de toute prime payée sur les Parts Sociales Ordinaires. Les montants ainsi comptabilisés sur le Compte de Prime d'Emission Ordinaire constitueront des réserves librement distribuables de la Société (y compris, pour éviter toute ambigùité, les réserves distribuables aux Associés MRPS par rapport au Dividende 1 ou au Dividende 2 conformément à l'Article 25);

(2) un compte de prime d'émission pour les MRPSs de Classe 1 (le Compte de Prime des MRPS de Classe 1) dans lequel sera comptabilisé le montant ou la valeur de toute prime payée sur les MRPSs de Classe 1. Les montants ainsi comptabilisés sur le Compte de Prime des MRPS de Classe 1 constitueront des réserves de la Société qui seront uniquement distribuables aux associés MRPS de Classe 1;

(3) un compte de réserve pour les MRPSs de Classe 1 (le Compte de Réserve des MRPS de Classe 1) dans lequel sera comptabilisé toute affectation au dit compte conformément à l'Article 25. Les montants ainsi affectés au Compte de Réserve des MRPS de Classe 1 constitueront des réserves de la Société qui seront uniquement distribuables aux associés MRPSs de Classe 1;

(4) un compte de prime d'émission pour les MRPSs de Classe 2 (le Compte de Prime des MRPS de Classe 2) dans lequel sera comptabilisé le montant ou la valeur de toute prime payée sur les MRPSs de Classe 2. Les montants ainsi comptabilisés sur le Compte de Prime des MRPS de Classe 2 constitueront des réserves de la Société qui seront uniquement distribuables aux associés MRPS de Classe 2; et

(5) un compte de réserve pour les MRPSs de Classe 2 (le Compte de Réserve des MRPS de Classe 2) dans lequel sera comptabilisé toute affectation au dit compte conformément à l'Article 25. Les montants ainsi affectés au Compte de Réserve des MRPS de Classe 2 constitueront des réserves de la Société qui seront uniquement distribuables aux associés MRPSs de Classe 2."

L'Associé Unique décide de modifier le paragraphe 2 (1) et (2) de l'article 25 des Statuts de la Société afin de refléter les changements intervenus ci-dessus, de telle sorte qu'ils auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 25. Distribution des bénéfices.**

(1) Chaque MRPS donne droit à un Associé MRPS de recevoir un dividende préférentiel et cumulatif (Dividende 1) à un taux annuel de 0,5 % de la valeur nominale du capital social de la classe pertinente de MRPS de la Société représenté par une telle MRPS. Le Dividende 1 court quotidiennement à partir de la dernière date d'émission de la MRPS et la Date d'Effet, et sera calculé sur la base d'une année de 365 ou 366 jours, selon le cas, même pour les années au cours desquelles la Société ne réalise aucun bénéfice.

(2) Chaque MRPS donne droit à un Associé MRPS de recevoir un second dividende préférentiel et cumulatif (Dividende 2) court quotidiennement à partir de la date d'émission de la classe de MRPSs pertinente et la Date d'Effet, la plus tard de ces deux dates étant celle qui sera prise en compte, et sera calculé sur la base d'une année de 365 ou 366 jours, selon

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

le cas, même pour les années au cours desquelles la Société ne réalise aucun bénéfice. Le Dividende 2 équivaudra respectivement pour chaque (i) MRPSs de Classe 1 à 12,5% (douze virgule cinq pour cent) et (ii) MRPSs de Classe 2 à 9,25% (neuf virgule vingt-cinq pourcent) du Montant du Dividende 2 représenté par les MRPSs, pour autant que ceci n'est pas limité à un montant inférieur tel que prévu dans tout contrat de garantie de taux plafond qui pourrait être conclu de temps à autre entre lesdits Associés MRPS et la Société. Le Montant du Dividende 2 désigne (a) par rapport aux MRPS de Classe 1, la somme de la valeur nominale du capital social représenté par les MRPSs de Classe 1 et des montants crédités sur le Compte de Prime des MRPS de Classe 1 augmentés des montants crédités sur le Compte de Réserve des MRPS de Classe 1 et (b) par rapport aux MRPS de Classe 2, la somme de la valeur nominale du capital social représenté par les MRPSs de Classe 2 et des montants crédités sur le Compte de Prime des MRPS de Classe 2 augmentés des montants crédités sur le Compte de Réserve des MRPS de Classe 2, calculé dans chaque cas, au pro rata tout au long de l'exercice social concerné."

Sixième résolution

L'Associé Unique décide de créer le registre des MRPSs de Classe 2 de la Société afin d'y refléter les modifications mentionnées ci-dessus, et d'accorder pouvoir et autorité à tout gérant de la Société afin de procéder, sous sa seule signature et pour le compte de la Société, à l'inscription de l'émission des MRPSs de Classe 2 dans le registre des MRPSs de Classe 2 de la Société, de signer ledit registre et d'accomplir toutes autres formalités qui pourraient être requises dans le cadre des résolutions ci-dessus.

Évaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement sept mille euros (EUR 7.000,-).

Le notaire instrumentaire, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare qu'à la demande du mandataire de l'Associé Unique, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande du même mandataire de l'Associé Unique, il est déclaré qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de l'Associé Unique, le mandataire de l'Associé Unique a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Romano, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 21 décembre 2012. Relation: EAC/2012/17260. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013018698/324.

(130022054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2013.

Electricité P. DIEDERICH S.à.r.l. Succ. FEYPEL, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9051 Ettelbruck, 67-69, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 106.518.

—

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 14 février 2013. Signature.

Référence de publication: 2013023415/10.

(130028551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

Elektriker Faust s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9350 Bastendorf, 2B, Bleesgaass.

R.C.S. Luxembourg B 144.299.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Elektriker Faust s.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2013023416/11.

(130028697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

HP Jardins S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4122 Esch-sur-Alzette, 52, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 165.821.

—

L'an deux mille douze, le quinze novembre.

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réuni une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société «HP JARDINS S.A.», une société anonyme, ayant son siège social au 89, rue Prince Henri L-4122 Esch-Sur-Alzette (la «Société»),

constituée suivant acte reçu par Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-Sur-Alzette, en date du 16 décembre 2011, publié au Mémorial C numéro 365 du 10 février 2012,

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 165821.

L'Assemblée est déclarée ouverte à 17.00 heures sous la présidence de Mademoiselle Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-2740 Luxembourg.

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Géraldine NUCERA, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-2740 Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur José NEVES, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Le bureau ainsi constitué, la présidente a exposé et prié le notaire instrumentant d'acter:

I. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Transfert du siège social vers L-4122 Esch-Sur-Alzette, 52 Grand Rue et modification du premier alinéa de l'article 2 des statuts de la Société.

2. Acceptation de la démission de Mme Maria Filomena SILVA ALVES de la fonction de commissaire aux comptes de la Société et décharge pleine et entière lui est accordée pour l'exécution de son mandat à ce jour.

3. Nomination de Mr Carlos Manuel CARDOSO DA SILVA en tant que commissaire aux comptes de la Société dont son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2017.

4. Acceptation de la démission de Monsieur José DA PAZ ALVES de la fonction d'administrateur de la Société et décharge pleine et entière lui est accordée pour l'exécution de son mandat à ce jour.

5. Nomination de Mme Silvia Sofia RIBEIRO PEREIRA en tant qu'administrateur de la Société dont son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2017

6. Divers.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée «ne varietur» par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Que la procuration de l'actionnaire unique représenté, après avoir été paraphée "ne varietur" par les comparants restera pareillement annexée aux présentes.

III. Que l'intégralité du capital social étant représentée à la présente Assemblée et l'actionnaire unique représenté déclarant avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable, il a pu être fait abstraction d'une convocation d'usage.

VI. Que la présente Assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée Générale, après délibération, a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale transfert le siège social vers L-4122 Esch-Sur-Alzette, 52, Grand Rue et modifie le premier alinéa de l'article 2 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 2.** Le siège social est établi dans la Commune de Esch-Sur-Alzette.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale prend acte et accepte la démission de Mme Maria Filomena SILVA ALVES en tant que commissaire aux comptes avec effet immédiat et décharge pleine et entière lui est accordée pour l'exécution de son mandat à ce jour.

Troisième résolution

L'assemblée générale nomme Mr Carlos Manuel CARDOSO DA SILVA, vendeur, né le 30 avril 1984 à Sever do Vouga (Portugal), demeurant 26, rue de la Libération à L-4210 Esch-sur-Alzette en tant que commissaire aux comptes.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Le mandat du commissaire aux comptes viendra à expiration lors de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2017.

Quatrième résolution

L'assemblée générale prend acte et accepte la démission de Monsieur José DA PAZ ALVES, demeurant à L-4579 Oberkorn, 89, rue Prince Henri en tant qu'administrateur de la Société avec effet immédiat et décharge pleine et entière lui est accordée pour l'exécution de son mandat à ce jour.

Cinquième résolution

L'assemblée générale nomme Mme Silvia Sofia RIBEIRO PEREIRA, employée privée, né le 13 juin 1972 à Lousa (Portugal), demeurant au 52, Grand Rue L-4122 Esch-Sur-Alzette en tant qu'administrateur de la Société et dont son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2017.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'Assemblée Générale a été clôturée à 17.15 heures.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites du présent acte sont estimés à mille cent soixante-cinq euros (1.165,-EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donné aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: V. PIERRU, G. NUCERA, J. NEVES, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 novembre 2012. Relation: LAC/2012/54936. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 04 février 2013.

Référence de publication: 2013018705/77.

(130022313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2013.

El Campo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5445 Schengen, 1C, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 145.719.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2013.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2013023430/11.

(130028386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

Financière Vasco de Gama, Société Anonyme.

Siège social: L-1358 Luxembourg, 4, rue Pierre de Coubertin.

R.C.S. Luxembourg B 61.097.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013023461/10.

(130028596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

Flaveo S.A., SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 2, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 163.834.

—

Les comptes annuels au 31. Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2013023462/10.

(130028372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Fullmotion S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 69.686.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2013.

Référence de publication: 2013023463/10.

(130028454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

Innisfree F3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 892.587,96.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 139.742.

—

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-fifth day of January,

Before Maitre Joseph ELVINGER, Civil Law Notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned,

THERE APPEARED

Innisfree Nominees Ltd, an English private limited company registered with Companies House under number 3565361, with registered office at Abacus House, 33 Gutter Lane, London EC2V 8AS, United Kingdom (hereinafter "the Sole Shareholder"),

hereby represented by Ms. Szilvia Sari, private employee, residing professionally at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, by virtue of proxy granted on 24 January 2013.

The said proxy, after being signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record that it is the sole shareholder of Innisfree F3 S.à r.l., a private limited liability company (Société à responsabilité limitée) governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 46A, Avenue J.F Kennedy, L-1855, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital amounting to five hundred fifty-six thousand three hundred and forty eight Canadian dollars and thirty two cents (CAD 556,348.32) and incorporated pursuant to a deed of Maître Elvinger dated 10 June 2008, published on 17 July 2008 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1770, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under Section B, number 139742 (the "Company").

The Articles of Incorporation ("the Articles") of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary; dated 23 March 2012 published on 5 May 2012 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1144.

The Sole Shareholder, represented as hereabove stated, has also requested, the officiating notary to enact the following:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by the amount of three hundred thirty six thousand two hundred thirty-nine Canadian Dollars and sixty-four cents (CAD 336,239.64) so as to raise it from its current amount of five hundred fifty six thousand three hundred forty-eight Canadian Dollars and thirty-two cents (CAD 556,348.32) to eight hundred ninety-two thousand five hundred eighty-seven Canadian Dollars and ninety-six cents (CAD 892,587.96).

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to issue fifty seven thousand seven hundred sixty-seven (57,767) new class D share-quotas with a nominal value of one Canadian Dollar and thirty-two cents (CAD 1.32), having the same rights and privileges as the existing class D share-quotas and to issue one hundred ninety six thousand nine hundred sixty (196,960) new class C share-quotas with a nominal value of one Canadian Dollar and thirty-two cents (CAD 1.32) having the same rights and privileges as the existing Class C share-quotas.

Third resolution
Subscription - Payment - D share-quotas

The Sole Shareholder, declares to subscribe for fifty seven thousand seven hundred sixty-seven (57,767) new class D share-quotas and to have them fully paid up by payment in cash, so that from now on the Company has at its free and entire disposal the amount of seventy six thousand two hundred fifty-two Canadian Dollars and forty-four cents (CAD 76,252.44), evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Fourth resolution
Subscription - Payment - C share-quotas

The Sole Shareholder, represented as above stated declares to subscribe for one hundred ninety six thousand nine hundred sixty (196,960) new class C share-quotas, and to have them fully paid up by payment in cash, so that from now on the Company has at its free and entire disposal the amount of two hundred fifty-nine thousand nine hundred eighty seven Canadian Dollars and twenty cents (CAD 259,987.20), evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Fifth resolution

As a result of the foregoing resolutions, article 5.1 of the Articles of the Company is amended with immediate effect and shall read from now on as follows:

" **5.1.** The share capital is set at eight hundred ninety-two thousand five hundred eighty-seven Canadian Dollars and ninety-six cents (CAD 892,587.96) represented by:

1. twelve thousand four hundred and ten (12,410) ordinary share-quotas (the "Ordinary Share-quotas"),
2. forty-eight thousand two hundred and fifty eight (48,258) class "A" share-quotas (the "Class A Share-quotas"),
3. one hundred ninety five thousand and seventy six (195,076) class "B" share-quotas (the "Class B Share-quotas"),
4. one hundred ninety six thousand nine hundred sixty (196,970) class "C" share-quotas (the "Class C Share-quotas"),
5. two hundred twenty-three thousand four hundred thirty-nine (223,439) class "D" share-quotas (the "Class D Share-quotas"),
6. Ten (10) class "E" share-quotas (the "Class E Share-quotas"),
7. Ten (10) class "F" share-quotas (the "Class F Share-quotas"),
8. Ten (10) class "G" share-quotas (the "Class G Share-quotas"),
9. Ten (10) class "H" share-quotas (the "Class H Share-quotas"),
10. Ten (10) class "I" share-quotas (the "Class I Share-quotas"),

with a nominal value of one Canadian Dollar thirty-two cents(CAD 1.32) each.

The Class A to I Share-quotas are together referred to as the "Specific Class of Share-quotas" and the Ordinary Share-quotas and share-quotas of Specific Class of Share-quotas are together referred to as the "Share-quotas".

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at two thousand Euro (EUR 2,000.-)

The undersigned Notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person the present deed is worded in English followed by a French version; and in case of divergences between the English and the French version, the text in English will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned Notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, who is known to the undersigned Notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned Notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le vingt-cinq janvier

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A COMPARU

Innisfree Nominees Ltd, une société à responsabilité limitée de droit anglais, immatriculée auprès de Companies House sous le numéro 3565361, ayant son siège social au Abacus House, 33 Gutter Lane, London EC2V 8AS, United Kingdom, ("l'Associé Unique")

représentée aux fins des présentes par Mademoiselle Szilvia Sari, demeurant professionnellement au L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé 24 janvier 2013; Ladite procuration, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est les seul et unique associé de Innisfree F3 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46A, Avenue J.F Kennedy, L-1855, Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, ayant un capital social d'un montant de CAD 556.348,32 (cinq-cents cinquante-six mille trois cent quarante-huit dollars canadiens et trente-deux cents) constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, en date du 10 juin 2008, publié le 17 juillet 2008 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Associations, sous le numéro 1770, et inscrite auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 139742 (la «Société»).

Les Statuts de la Société (les «Status») ont été modifiés pour la dernière fois par le notaire soussigné en date du 23 mars 2012, publié le 5 mai 2012 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1144.

L'Associé Unique représenté comme indiqué ci-avant, reconnaît avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Première résolution

L'Associé Unique décidé d'effectuer un apport en numéraire d'un montant de CAD 336.239,64- (trois cent trente-six mille deux cent cinquante-deux dollars canadiens et soixante-quatre cents) pour le porter de son montant actuel de CAD 556.348,32 (cinq cent cinquante-six mille trois cent-quarante-huit dollars canadiens et trente-deux cents) à CAD 892.587,96 (huit cent quatre-vingt-douze mille cinq cent quatre-vingt-sept dollars canadiens et quatre-vingt-seize cents).

Deuxième résolution

L'Associé Unique décidé d'émettre cinquante-sept mille sept cent soixante-sept (57.767) nouvelles parts sociales de catégorie D d'une valeur nominale d'un dollar canadien et trente-deux cents (CAD 1,32) ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales de catégorie D existantes et d'émettre cent quatre-vingt-seize mille neuf cents soixante (196.960) nouvelles parts sociales de catégorie C d'une valeur nominale d'un dollar canadien trente-deux cents (CAD 1,32) ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales de catégorie C existantes.

Troisième résolution
Souscription - Paiement - Parts sociales de catégorie D

L'Associé Unique, représenté par Mlle. Szilvia Sari, prénommée, en vertu de la procuration dont mention ci-avant a déclaré souscrire aux 57.767 (cinquante-sept mille sept cents soixante-sept) nouvelles parts sociales de catégorie D, et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la Société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de CAD 76.252,44 (soixante-seize mille deux cents cinquante-deux dollars canadiens et quarante-quatre cents) ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant par la production d'un certificat bancaire.

Quatrième résolution
Souscription - Paiement - parts sociales de catégorie C

L'Associé Unique, représenté par Mlle. Szilvia Sari, prénommée, en vertu de la procuration dont mention ci-avant a déclaré souscrire aux 196.960 (cent quatre-vingt-seize mille neuf cents soixante) nouvelles parts sociales de catégorie C, et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la Société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de CAD 259.987,20 (deux cent cinquante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-sept dollars canadiens et vingt cents) ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant par la production d'un certificat bancaire.

Cinquième résolution

A la suite des résolutions mentionnées ci-dessus, l'article 5.1 des Statuts de la Société est modifié avec effet immédiat et se lira désormais comme suit:

" **5.1.** Le capital social souscrit est fixé à huit cent quatre-vingt-douze mille cinq cent quatre-vingt-sept dollars canadiens et quatre-vingt-seize cents (CAD 892.587,96) représenté par:

1. douze mille quatre cent dix (12.410) parts sociales ordinaires (les «Parts Sociales Ordinaires»),

2. quarante-huit mille deux cent cinquante-huit (48.258) parts sociales de catégorie «A» (les «Parts Sociales de Catégorie A»),

3. cent quatre-vingt-quinze mille soixante-seize (195.076) parts sociales de catégorie «B» (les «Parts Sociales de Catégorie B»),

4. cent quatre-vingt-seize mille neuf cents soixante-dix (196.970) parts sociales de catégorie «C» (les «Parts Sociales de Catégorie C»),

5. deux cent vingt-trois mille quatre cents trente-neuf (223.439) parts sociales de catégorie «D» (les «Parts Sociales de Catégorie D»),

6. dix (10) parts sociales de catégorie «E» (les «Parts Sociales de Catégorie E»),

7. dix (10) parts sociales de catégorie «F» (les «Parts Sociales de Catégorie F»),

8. dix (10) parts sociales de catégorie «G» (les «Parts Sociales de Catégorie G»),

9. dix (10) parts sociales de catégorie «H» (les «Parts Sociales de Catégorie H»),

10. dix (10) parts sociales de catégorie «I» (les «Parts Sociales de Catégorie I»),

ayant chacune une valeur nominale de CAD 1,32 (un dollar canadien et trente-deux cents).

Les parts sociales de Catégorie A à I sont ci-après reprises comme les «Parts Sociales de Catégorie Spécifique» et les Parts Sociales Ordinaires et les Parts Sociales de Catégories Spécifiques sont ci-après reprises comme les «Parts Sociales»."

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Frais et Dépense

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 2.000,- (deux mille Euros)

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire du comparant, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. SARI, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 28 janvier 2013. Relation: LAC/2013/3928. Reçu soixante quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2013018708/168.

(130022100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2013.

Future I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch.

R.C.S. Luxembourg B 148.266.

—

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013023464/10.

(130028521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

ELECTRICITE Jim GODART S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5485 Wormeldange-Haut, 7, rue Kundel.

R.C.S. Luxembourg B 80.580.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ELECTRICITE Jim GODART S.àr.l.
FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2013023431/11.

(130028655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

Electricité Stefan Sipos S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 104, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 105.732.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ELECTRICITE STEFAN SIPOS SARL
FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2013023432/11.

(130028670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

Solomo365 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 60.880,00.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 171.351.

—

In the year two thousand and twelve, on the thirty-first day of December.

Before Us, Maître Francis Kesseler, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

THERE APPEARED:

Wychwood Capital Partners S.A R.L., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), established and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with registered office at 21, Rue Philippe II, L-2340, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 170724 (Wychwood);

SRG-Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 64, rue principale, L-5367 Schuttrange, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 171864;

Tarleton Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 121, Avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 122181,

All here represented by Mrs. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employee, with professional address at Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of three (3) proxies given under private seal on December 28, 2012.

The said proxies, signed ne varietur by the proxyholder of the persons appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing persons, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing persons are the shareholders of the private limited liability company established and existing in the Grand Duchy of Luxembourg under the name of "Solomo365 S.à r.l." (the Company), with registered office at 64, Rue Principale, L-5367 Schuttrange, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 171351, established pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, dated September 4, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2480 dated October 5, 2012.

II. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00) represented by twelve thousand five hundred (12.500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each.

III. The shareholders resolve to increase the Company's share capital by an amount of forty-eight thousand three hundred eighty Euro (EUR 48.380,00) in order to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00) to sixty thousand eight hundred eighty Euro (EUR 60.880,00) by creation and issuance of forty-eight thousand three hundred eighty (48.380) new shares, all with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the New Shares), vesting with the same rights and obligations of the existing shares.

Subscription - Payment

Wychwood Capital Partners S.A R.L., prenamed, though its proxyholder, declares to subscribe for forty-eight thousand three hundred eighty (48.380) New Shares having an aggregate nominal value of forty-eight thousand three hundred eighty Euro (EUR 48.380,00), together with the related share premium in the amount of four hundred thirty-five thousand four hundred twenty-four Euro (EUR 435.424,00), by contribution in kind in the total amount of four hundred eighty-three thousand eight hundred four Euro (EUR 483.804,00) consisting in the conversion of a receivable in the same amount held by Wychwood towards the Company (the Receivable), which Receivable is incontestable, payable and due.

Evidence of the contribution's existence and Value

Proof of the existence and value of the contribution in kind has been given by a contribution declaration of Wychwood, attesting that it is the unrestricted owner of the Receivable.

Effective implementation of the contribution in kind

Wychwood through its proxy holder, declares that:

- it is the sole unrestricted owner of the Receivable and possesses the power to dispose of it, it being legally and conventionally freely transferable;

- the Receivable has consequently not been transferred and no legal or natural person other than Wychwood, is entitled to any rights as to the Receivable;

- all further formalities are in course in the jurisdiction of the location of the Receivable in order to duly carry out and formalize the conversion and to render it effective anywhere and toward any third party.

Report of the Company's managers

The report of the managers of the Company, dated December 21, 2012, annexed to the present deed, attests that the managers of the Company, acknowledging having been informed beforehand of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company owing the above described contribution in kind, expressly agree with its description, with its valuation and confirm the validity of the subscription and payment.

IV. Following the above, the shareholders resolve to amend article 6, first paragraph of the Company's articles of association so that it shall henceforth read as follows:

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

" **Art. 6.** The Company's corporate capital is fixed at sixty thousand eight hundred eighty Euro (60,880.00 EUR) represented by sixty thousand eight hundred eighty (60,880) shares with a par value of one Euro (1. - EUR) each, all subscribed and fully paid-up."

V. The shareholders resolve to fully restate the Company's articles of association as follows:

Art. 1. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of Solomo365 S.à r.l., which shall be governed by the laws pertaining to such an entity (the Company), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles), and by any shareholders' agreement as may be concluded from time to time amongst and between the Company's shareholders.

Art. 2. In compliance always with any shareholders' agreement as may be concluded from time to time amongst and between the Company's shareholders, the Company may:

(a) invest in and hold for investment purposes the Solomo Platform, a technological platform allowing the operation of lottery games and sports betting on electronic remote devices such as Web-based, mobile telephone and television platforms, as well as any license or contract allowing the Subsidiary (as defined below) to operate the Solomo Platform in any country or jurisdiction;

(b) enter into the services agreement with the Subsidiary and procure that Subsidiary fulfill its responsibilities under the services agreement;

(c) lend money or advance credit to such persons and upon such terms and to give any guarantee or indemnity as may seem expedient to the Company in connection with the purposes set out above, its corporate objects and to the extent permitted by Law;

(d) make such other investments and to carry out such other activities as may be incidental or conducive to the attainment of the above purposes or any of them;

(e) carry out such other investment businesses or investment activities as may from time to time be agreed by the shareholders in writing or specified in any business plan.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 4. The registered office of the Company is established in the City of Schuttrange.

It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the Board (as defined below), respectively by a resolution taken by the general meeting of the shareholders, as required by the then applicable provisions of the Law.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 5. The subscribed share capital is set at sixty thousand eight hundred eighty Euro (EUR 60,880.00) represented by sixty thousand eight hundred eighty (60,880) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.00) each.

The Company may repurchase its own shares within the limits set by the Law, the Articles and any shareholders' agreement as may be concluded from time to time amongst and between the Company's shareholders.

Art. 6. The share capital may be changed at any time by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with the Articles and subject to any shareholders' agreement as may be concluded from time to time amongst and between the Company's shareholders.

Art. 7. Towards the Company, the shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company. In case of plurality of owners per share, the Company may suspend the rights attached to this share until a single owner has been designated to the Company.

Art. 8. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of a plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may only be transferred in accordance with article 189 of the Law and with any shareholders' agreement as may be concluded from time to time amongst and between the Company's shareholders.

8.1. Free transfers

Share transfers (for the avoidance of doubt, this shall include, the transfer of the proportional amount of the related assets, debts or instruments held in the Company by such transferor) shall be free for any shareholder (the Free Transfer or the Free Transfers), when occurring for the benefit of:

a) any legal person controlled by the transferor, provided that the transferee company of the Free Transfer explicitly commits to remain under control of the transferor or a shareholder throughout the period of validity of such provision;

b) the spouse, the transferor's successors or beneficiaries.

Free Transfers are neither subject to the Initial Pre-emptive Right (as defined below), nor to the Right of Last Recourse (as defined below).

8.2. Pre-emptive rights

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

A shareholder (the Selling Shareholder) wishing to transfer all or part of its/his shares (the Transferred Shares) in case of:

- liquidation or bankruptcy of such shareholder,

- any other reason not herewith listed,

shall, except in case of Free Transfer, comply with the transfer process provided for in this article, namely the initial pre-emptive right (the Initial Pre-emptive Right), then the right of last recourse (the Right of Last Recourse).

The Selling Shareholder shall previously notify the other shareholders of its intention to transfer the Transferred Shares.

Upon receipt of the notification (the Transfer Notification), a third party auditor appointed by the Board (as defined below) and remunerated by the Company shall set a valuation of assets held directly or indirectly by the Company in order to establish the value of the Transferred Shares (the Reference Value). Each asset is valuated on the basis of an accounting situation and assets are valuated at their market value at the time of the contemplated Transfer.

The non-selling shareholders may:

(a) propose within fifteen (15) business days to the Selling Shareholder to purchase the Transferred Shares at a price (the Price) which is equal to the Reference Value. In that event, the Selling Shareholder may either (x) transfer the Transferred Shares to the non-selling shareholders for the established Price, or (y) decline the offer and waive transfer of the Transferred Shares, or

(b) not propose within fifteen (15) business days to purchase the Transferred Shares to the Selling Shareholder. In that event, the Selling Shareholder is free to find a third party which could be interested in purchasing the Transferred Shares (the Third Party Purchaser) at the Price indicated in the Transfer Notification.

If the non-selling shareholders have not proposed any transaction to the Selling Shareholder pursuant to the Initial Pre-emptive Right, and if a Third Party Purchaser intends to acquire the Transferred Shares for a given amount lower than the initial Price, the non-selling shareholders may pre-emptively acquire all or part of the Selling Shareholder's Transferred Shares strictly under the same terms and conditions as those proposed by the Third Party Purchaser, the Selling Shareholder being precluded from opposing it.

If the number of shares the shareholders intend to buy is higher than the number of shares the Selling Shareholder wishes to transfer, each shareholder shall acquire a number of shares which shall be equal to the number of shares such a shareholder wishes, multiplied by the number of Transferred Shares divided by the sum of all shareholders' share purchase application.

The Transferred Shares which shall not be acquired by the shareholders may be acquired freely by the Third Party Purchaser.

For the avoidance of doubt, in the event the transfer is performed with a Third Party Purchaser, the latter shall beforehand subscribe to any shareholders' agreement as may be concluded from time to time amongst and between the Company's shareholders and adhere to the terms of any such shareholders' agreement, at the latest simultaneously to the completion of the contemplated transfer.

8.3. Tag-along rights

In the event one of the shareholders wishes to transfer all or part of its shares to a Third Party Purchaser, it shall notify the other shareholders and the Company of such offer (the Offer Notification).

Within fifteen (15) business days from the receipt of the Offer Notification, the other shareholders of the Company may notify the Company if they intend or not to sell simultaneously the same or a lower proportion of their shares to the Third Party Acquirer (the Tag Notification), under the same terms and conditions of transfer, particularly with respect to the price.

Upon such Tag Notification, the Company may notify (the Quota Notification) all the shareholders intending to sell that:

(a) all shareholders are willing to sell shares in the same proportion as in the Offer (the Proportion, and the aggregate number of shares being referred as the Quota), and that they can sell; or,

(b) the Quota is not reached, so that the shareholders intending to sell can offer more shares (the Additional Shares) to the Third Party Acquirer.

In such case, within fifteen (15) business days from the receipt of the Quota Notification, the shareholders intending to sell may notify (the Sale Notification) the Company if they intend to sell Additional Shares or not.

Upon such Sale Notification, the Company shall notify all the shareholders intending to sell that:

(a) the aggregate number of shares and Additional Shares offered in the Tag Notifications and the Sale Notifications exceeds the Quota, in which case, the number of Additional Shares that each shareholder is allowed to sell shall be proportional to such shareholder's participation in the Company; or,

(b) the aggregate number of shares and Additional Shares offered in the Sale Notifications does not reach the Quota, in which case the drag-along procedure shall be initiated.

8.4. Drag-along rights

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Subject to approval by the Board, if upon a Sale Notification the aggregate number of shares and Additional Shares offered in the Sale Notifications does not reach the Quota, the shareholders who have declined to sell as many shares as the offered Proportion shall nonetheless be deemed to have accepted to sell an aggregate number of shares equal to the difference between the Quota and the aggregate number of shares and Additional Shares offered in the Tag Notifications and the Sale Notifications (the Dragged Shares). The Dragged Shares shall be split amongst the shareholders who have declined to sell as many shares as the Proportion, proportionally to their respective participation in the Company.

8.5. Procedure

Any notification related to the provisions of Article 8 listed here above shall be made by writing and sent by e-mail or mail.

The shareholders being notified in writing that any of the shareholders wishes to transfer all or part of its shares pursuant to the provisions this Article 8 shall have fifteen (15) business days to reply in writing. Failure to reply within the delay mentioned above shall be construed as a refusal.

Art. 9. The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of any of the shareholders.

Art. 10. The Company is managed by a board of managers (the Board), divided into category A managers and category B managers, and appointed by the general meeting of shareholders in accordance with any shareholders' agreement as may be concluded from time to time amongst and between the Company's shareholders.

Art. 11. In dealing with third parties, the Board shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose, provided that the terms of this Article and of any shareholders' agreement as may be concluded from time to time amongst and between the Company's shareholders, shall have been complied with.

11.1. The Board shall be responsible for:

a) acting as the board of managers of the Company, and

b) acting as the corporate body through which the Company acts as sole shareholder of its subsidiary (the Subsidiary).

In case of item a), the Board is invested with the broadest powers to perform all acts of management and disposition in compliance with the corporate objects of the Company and the Law. All powers not expressly reserved by Law, the Articles and any shareholders' agreement as may be concluded from time to time amongst and between the Company's shareholders, to the general meeting of shareholders, fall within the competence of the Board and notably but not exhaustively:

i. the payment of interim dividends in compliance with the relevant legal requirements,

ii. the negotiation and entering into financing agreements up to the limit of EUR 200.000,00,

iii. the representation of the Company before the Luxembourg administrative or tax authorities,

iv. the preparation of the annual accounts of the Company as well as the management report (if needed).

In case of item b) and acting as the corporate body through which the Company acts as sole shareholder of the Subsidiary, the Board shall:

a) upon receipt of the notice and agenda of the general meeting of its Subsidiary, convene in order to deliberate and resolve on all matters set out in the provided agenda,

b) take its decisions on all or part of the matters on the agenda by vote at the qualified majority of the managers present or represented at the meeting with at least the majority at the Board,

c) appoint a special attorney to represent the Company at the general meeting of its Subsidiary and to whom it shall assign and delegate the authority and specific instructions to vote the proposed resolutions,

d) have power to decide on the following items for its Subsidiary:

i. the execution by the Subsidiary of any contract or transaction that involves or could involve liabilities or obligations which are not part of the commercial activities of the Subsidiary;

ii. the transfer, disposition or encumbrance of all or part of the assets of which the business is composed, provided that, in case of partial transfer, the assets transferred constitute at least a 5 % of the total assets of the Subsidiary;

iii. the granting or variation of the terms of any contract entered into with any of the Subsidiary's shareholders or the Subsidiary' directors;

iv. the entering into agreements which are part of the commercial activities of the Subsidiary providing for payments which exceed EUR 500.000,00;

v. the creation or assumption of any debts by the Subsidiary which individually exceed EUR 50.000,00; and

vi. the acquisition of stakes in other companies.

11.2. The Company shall be bound by, and all documents executed by the Company shall be executed by, each of one (1) category A manager and one (1) category B manager or by any special attorney appointed by one (1) category A manager and one (1) category B manager, except if required otherwise by the present Articles.

11.3. The following matters require at all times the consent of the Company's category A managers:

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

i. Any transaction of the Company with the founders or a related party to any one of those, which is likely to represent a conflict of interest other than employment contracts in line with best practices;

ii. The acquisition by the Company or its Subsidiaries of any other businesses or assets exceeding, individually or in the aggregate, EUR 50,000.00 per transaction;

iii. Any hiring or dismissal by the Company or its Subsidiaries of key employees, any conclusion of employment or similar contracts providing for aggregate annual payments of salary, bonus etc. in excess of EUR 100,000.00 or any loans or advances granted to any employee or key employee by the Subsidiary in excess of EUR 10,000.00;

iv. Any increases of the aggregate remuneration (in whatever form) of individual employees or consultants (including bonuses) of greater than five per cent (5%) for any given year;

v. The incurrence of indebtedness for borrowed money in excess of EUR 50,000.00 by the Company or its Subsidiaries;

vi. The formation or acquisition of any Subsidiary or branch office; and

vii. The repayment or guarantee by the Subsidiaries of debt owed by or to the Subsidiaries' officers, directors, employees or shareholders, with the exception of currently outstanding third party and shareholders' loans to be repaid upon raising additional funding within the context of this round.

Art. 12. The Board may validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented and at least one (1) category A and one (1) category B managers are present or represented.

Resolutions of the Board shall be validly taken by a qualified majority of the votes of the managers present or represented provided that any resolution shall not validly be passed unless it is approved by at least one (1) category A manager and one (1) category B manager, except for the reserved matters listed in clause 11.3.

Managers may either be shareholders or not, and are appointed by the general meeting of shareholders voting at qualified majority of the shareholders present or represented, it being understood that:

(a) two (2) category A managers shall be appointed from the list of candidates proposed for appointment to the general meeting of shareholders by Wychwood Capital Partners S.A R.L.;

(b) one (1) category B manager shall be appointed from the list of candidates proposed for appointment to the general meeting of shareholders by SRG Holdings S.a r.l.; and

(c) one (1) category B manager shall be appointed from the list of candidates proposed for appointment to the general meeting of shareholders by Tarleton Holdings S.a r.l.

A chairman can be appointed by and among the Board (the Chairman) for an unlimited period of time. The Chairman chairs over the debates of the Board and has a casting vote in case of tie. The Chairman can be revoked ad nutum at any time by the Board.

A shareholder may at any time propose for removal by the general meeting of shareholders any manager whose candidature was initially presented for appointment by it, in which case the shareholders shall procure to give effect to such removal as soon as practicable. The relevant shareholder may, in such case, present for appointment by the general meeting of shareholders another person in his/her place at any time.

In case of resignation, revocation or at the end of the term of the mandate of a manager, or in case of vacancy for a position of manager for any other reason, a new manager shall be appointed in compliance with the repartition of the positions of managers as detailed above.

Art. 13. The Board may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent (s) and shall determine the manager's or agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of representation and any other relevant conditions of this agency.

The Board shall meet as often as the Company's interest so requires. The meetings of the Board are convened by the chairman, the secretary or by any manager at the place indicated in the convening notice. The Board may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

Written notice, whether in original, by facsimile or e-mail, of any meeting of the Board shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date and time set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Board.

No such convening notice is required if all members of the Board are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and agree on the agenda of the meeting. The notice may be waived by consent in writing, whether in original, by facsimile or e-mail, of each member of the Board.

A manager may be represented at the Board by another manager, and a manager may represent several managers.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

A written decision, approved and signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board, which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by each of the members of the Board.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

The Board may decide to pay interim dividends to the shareholders on the basis of a statement of accounts showing that sufficient profits are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law, these Articles or any shareholders' agreement as may be concluded from time to time amongst and between the Company's shareholders.

Art. 14. The manager(s) assume(s), by reason of her/his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by her/him/them in the name of the Company.

Art. 15. Each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares owned. Each shareholder has voting rights commensurate with his/its shareholding.

Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning at least two third (2/3) of the Company's share capital.

However, resolutions to alter the Company's Articles as defined by the Law (change of nationality of the Company and increase of the commitments of the shareholders) may only be adopted by the unanimity of the shareholders.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another person, shareholder or not, as his/its proxy, in writing, whether in original, by telefax or e-mail (provided that the electronic signature is in conformity with the then relevant applicable laws in the Grand Duchy of Luxembourg).

The shareholders' meeting shall be held upon notice from the Board, which may be addressed individually to each shareholder by means of a registered letter or electronic means, and which shall contain the date and place, and the agenda of the meeting. The convening notice shall be sent at least fifteen (15) days prior to the meeting.

Five (5) days prior the meeting, the Board shall send any available documents and information in relation to the agenda and the meeting.

If all shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and declare themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

The shareholders shall meet as often as needed but in any case at least two (2) times per year in Luxembourg.

Art. 16. The following matters shall be reserved to the competence of the shareholders of the Company and shall be approved at the unanimity of the shareholders (each, a Shareholder Reserved Matter):

a) the increase or reduction of the Company's share capital, redemption of shares or merger of shares or modification of any rights attached to any shares,

b) decision, unless otherwise provided for by Law, as to the issue of convertible bonds and bonds providing subscription rights,

c) decision as to the transformation or the liquidation of the Company,

d) establishment of a new company, acquisition by the Company of a share in another company (save for permitted investments under any potential financing agreements), merger included, joining in a joint venture, business or social organization, and reduction of the equity interest held in a Subsidiary or joint venture, which resolution, however, may only be adopted if permitted pursuant to any potential concession agreement and financing agreements,

e) any fundamental change in the nature of the Company's business,

f) changing the basis of accounting or the financial year-end,

g) entering into any potential project agreements and any financing agreements, if above EUR 200.000,00,

h) the Company's incurring of any borrowing or credit in any form other than normal bank credit on standard market terms and the giving of any associated security by the Company,

i) deciding not to distribute dividends up to a maximum permitted by Law and any potential financing agreements

j) prepayment or refinancing of any loans,

k) the decision to:

i. implement a refinancing of any project; or

ii. initiate any dispute under any potential financing agreements; or

iii. exercise any right the Company may have to suspend payment under any potential financing agreements (to the extent applicable); or

iv. exercise any right the Company may have to terminate any potential financing agreements,

l) listing of any shares of the Company on any market.

m) any material change in the Company's line of business or that of its Subsidiaries;

n) any amendment of the Articles of the Company or its Subsidiaries;

o) the annual budget and any significant changes thereof;

p) a sale of all or substantially all of the assets of the Company or its Subsidiaries, including sale or disposal of Subsidiaries or financial participations;

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

q) any decision for the sale or IPO of the Company including, but not limited to, the choice of financial and other advisors;

r) the merger or consolidation of the Company or its Subsidiaries with or into another corporation;

s) any payment by the Company or its Subsidiaries of dividends on its share capital or any repurchase of share capital by the Company or its Subsidiaries (other than shares repurchases at cost pursuant to employment vesting agreements);

t) implementation of and changes to employee share option plan or other shares incentive programs and any vesting related thereto;

u) any issuance of shares (other than securities issuance pursuant to exercise of rights under the share option plan and other shares incentive programs, which have been approved by the shareholders); it being understood that no preferred shares may be issued having voting rights, dividend rights or rights upon liquidation;

v) the modification of the number of members of the Board;

w) The appointment of key people and the engagement of significant external professional advisors, including specifically commercial representatives, the Subsidiaries' auditors, investment banking advisers, the Subsidiaries chief executive officer (CEO) in the event of resignation of such CEO and the liquidator in case of liquidation.

Art. 17. If the shareholders cannot agree on a Shareholder Reserved Matter, proposed in good faith by either shareholder, the shareholder will use all reasonable endeavours to resolve the dispute or disagreement but if the disagreement cannot be resolved, the making of the Shareholder Reserved Matter shall not take place. In the event of a prolonged, irresolvable deadlock between the shareholders' on a major issue a specific provision shall apply (the Texas Shootout).

Each shareholder shall have the option of calling the Texas Shootout by providing notice (hereinafter Trigger Notice) to the other shareholders.

If a Trigger Notice is served, the following provisions shall apply:

a) There shall be a negotiation period of one (1) month (the Negotiation Period) during which parties shall in good faith discuss the future of any shareholders' Agreement as may be concluded from time to time amongst and between them and seek a mutually acceptable exit;

b) Failing a successful outcome in the Negotiation Period, each shareholder shall make a sealed bid for the other shareholders' shares in the Company. The shareholders shall have thirty (30) days in which to provide "sealed bids" to an auditor appointed by the Company (the Auditor), as well as evidence of ability to pay the bid amount;

c) After evaluation by the Auditor, the highest bidder shall then by notice either (i) acquire the other shareholders' shares at its own bid or (ii) require the other shareholders to acquire pro rata its interest at the bid level made by that party. Closing shall take place forty-five (45) days later.

In all cases where a Texas Shootout is possible, there shall be incorporated a period under which "without prejudice" price indications may be exchanged or given in order to identify the other party's views (and potentially avoid the full procedure).

Art. 18. The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of the same year.

Art. 19. At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the Board prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 20. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve.

This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital but shall be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, the ten percent (10%) threshold is no longer met.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company, subject to any shareholders' agreement as may be concluded from time to time amongst and between the Company's shareholders.

Art. 21. At the time of winding up the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

At the time of winding up the Company, any distributions to the shareholders shall be made in accordance with the last paragraph of Article 20.

Art. 22. Reference is made to the provisions of the Law and of any shareholders' agreement as may be concluded from time to time amongst and between the Company's shareholders for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at two thousand euro (EUR 2000,-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the date first written above.

The document having been read to the proxy holder of the appearing persons, who is known to the notary by her full name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le trente et un décembre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

Wychwood Capital Partners S.A R.L., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 21, Rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 170724 (Wychwood);

SRG-Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 64, Rue Principale, L-5367 Schuttrange, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171864;

Tarleton Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 121, Avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122181,

ici représentés par Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée, ayant son adresse professionnelle au Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg en vertu de trois (3) procurations données sous seing privé le 28 décembre 2012.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être enregistrées avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. Les comparants sont les associés de la société à responsabilité limitée établie en vertu des lois du Luxembourg sous la dénomination «Solomo365 S.à r.l.» (la Société), ayant son siège social au 64, rue Principale, L-5367 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171351, constituée par acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire résidant à Luxembourg, en date du 4 septembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2480 en date du 5 octobre 2012.

II. Le capital social de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,00) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.

III. Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société à concurrence quarante-huit mille trois cent quatre-vingt Euro (EUR 48.380,00) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,00) à soixante mille huit cent quatre-vingt Euro (EUR 60.880,00) par l'émission de quarante-huit mille trois cent quatre-vingt (48.380) nouvelles parts sociales, d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Nouvelles Parts), ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

Wychwood Capital Partners S.A R.L., précitée, par l'intermédiaire de son mandataire déclare souscrire aux quarante-huit mille trois cent quatre-vingt (48.380) Nouvelles Parts, d'une valeur nominale totale de quarante-huit mille trois cent quatre-vingt Euro (EUR 48.380,00), ensemble avec la prime d'émission d'un montant de quatre cent trente-cinq mille quatre cent vingt-quatre Euro (EUR 435.424,00) et de les payer intégralement par apport en nature d'un montant total de quatre cent quatre-vingt-trois mille huit cent quatre Euro (EUR 483.804,00) consistant en la conversion d'une créance d'un même montant détenue par Wychwood, sur la Société (la Créance), laquelle Créance est certaine, liquide et exigible.

Preuve de l'existence et de la valeur de l'apport

Preuve de l'existence et de la valeur de cet apport en nature a été donnée par une déclaration d'apport de Wychwood certifiant qu'elle est propriétaire sans restriction de la Créance.

Réalisation effective de l'apport

Wychwood par son mandataire, déclare que:

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

- elle est seule propriétaire sans restriction de la Créance et possède les pouvoirs d'en disposer, celle-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissible;

- la Créance n'a pas fait l'objet d'une quelconque cession et aucune personne morale ou physique autre que Wychwood ne détient de droit sur la Créance;

- toutes autres formalités sont en cours de réalisation dans la juridiction de situation de la Créance aux fins d'effectuer sa conversion et la rendre effective partout et vis-à-vis de tous tiers.

Rapport des gérants de la Société

Le rapport des gérants de la Société en date du 21 décembre 2012, annexé aux présentes, atteste que les gérants de la Société, reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de leur responsabilité, légalement engagés en leur qualité de gérant de la Société à raison de l'apport en nature décrit plus haut, marquent expressément leur accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation et confirment la validité des souscriptions et libérations.

IV. Suite à quoi, les associés décident de modifier l'article 6, premier paragraphe des statuts de la Société qui est désormais rédigé comme suit:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à soixante mille huit cent quatre-vingts Euro (60.880,00 EUR) représenté par soixante mille huit cent quatre-vingt (60.880) parts sociales, sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un Euro (1 EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

V. Les associés décident de modifier intégralement les statuts de la Société, pour leur donner désormais la teneur suivante:

Art. 1 er . Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de Solomo365 S.à r.l., qui est régie par les lois relatives à une telle entité (la Société), et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts) et par tout pacte d'associés pouvant être conclu à tout moment entre tous les associés de la Société.

Art. 2. En conformité toujours avec tout pacte d'associés pouvant être conclu à tout moment entre tous les associés de la Société, la Société peut:

(a) investir et détenir à des fins de placement la plate-forme Solomo, une plate-forme technologique permettant l'exploitation des jeux de loterie et des paris sportifs par des dispositifs électroniques à distance tels que le Web, le téléphone mobile et les plates-formes de télévision, ainsi que d'une licence ou d'un contrat permettant à la Filiale (telle que définie ci-dessous) d'opérer sur la plate-forme Solomo dans n'importe quel pays ou juridiction;

(b) conclure le contrat de services avec la Filiale et faire en sorte que la Filiale respecte ses engagements en vertu du contrat de services;

(c) prêter de l'argent ou faire des avances à ces personnes et à ces conditions, les garantir ou les indemniser aux fins énoncées ci-dessus, en conformité avec la Loi et l'objet social de la Société, lorsqu'il en apparaît opportun à la Société;

(d) réaliser d'autres investissements ou d'autres activités qui peuvent être nécessaires ou utiles à la réalisation des objectifs ci-dessus;

(e) réaliser d'autres d'investissements qui peuvent être à tout moment, approuvés par les actionnaires par écrit ou spécifiés dans tout business plan.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Schuttrange.

Il peut être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune, respectivement par décision du Conseil (tel que défini ci-après), ou par une résolution de l'assemblée générale des associés, suivant les dispositions applicables de la Loi.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. Le capital social de la Société s'élève à soixante mille huit cent quatre-vingt (EUR 60.880) représenté par soixante mille huit cent quatre-vingt (60.880) parts sociales d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,00) chacune.

La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la Loi, les Statuts ainsi que par et par tout pacte d'associés pouvant être conclu à tout moment entre tous les associés de la Société.

Art. 6. Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'assemblée générale des associés, conformément aux Statuts et sous réserve toujours des dispositions de tout pacte d'associés pouvant être conclu à tout moment entre tous les associés de la Société.

Art. 7. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société. En cas de pluralité de propriétaires d'une part sociale, la Société peut suspendre les droits attachés à ces actions jusqu'à ce qu'un seul propriétaire soit désigné.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Art. 8. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que conformément à l'article 189 de la Loi et à tout pacte d'associés pouvant être conclu à tout moment entre tous les associés de la Société.

8.1 Cessions libres

Les cessions de parts sociales (et dans un souci de clarté, ce transfert inclut la cession du montant proportionnel de tous titres, dettes ou instruments émis par la Société et détenus par le cédant concerné) seront libres pour tout associé (la Cession Libre ou les Cessions Libres) lorsqu'elles interviennent au profit:

a) de toute personne morale contrôlée par le cédant et à condition que la société bénéficiaire de la Cession Libre s'engage expressément à demeurer sous contrôle du cédant ou d'un associé pendant toute la durée de validité de cette disposition;

b) du conjoint, des ayants droit ou héritiers du cédant;

Les Cessions Libres ne sont soumises ni au Droit de Préemption Initial (tel que défini ci-après) ni au Droit de Dernier Regard (tel que défini ci-après).

8.2 Droit de préemption

Un associé (l'Associé Cédant) souhaitant céder tout ou partie de ses parts sociales (les Parts Cédées) en cas de:

- liquidation ou faillite de cet associé,

- tout autre raison non listée ci-dessus,

doit, en l'absence d'un cas de Cession Libre, se conformer au processus de cession du présent article, à savoir au droit de préemption initial (le Droit de Préemption Initial) puis au droit de dernier regard (le Droit de Dernier Regard).

L'Associé Cédant doit tout d'abord notifier les autres associés de son intention de céder les Parts Cédées.

Dès réception de la notification (la Notification de Cession), un réviseur d'entreprise indépendant, nommé par le Conseil et rémunéré par la Société, doit réaliser une valorisation des actifs détenus directement ou indirectement par la Société afin d'établir la valeur des Parts Cédées (la Valeur de Référence). Chaque actif est valorisé sur la base d'une situation comptable et les actifs sont valorisés à leur valeur de marché au moment de la Cession envisagée.

Les autres associés peuvent:

(a) proposer dans un délai de quinze (15) jours ouvrés à l'Associé Cédant d'acheter les Parts Cédées à un prix (le Prix) égal à la Valeur de Référence. Dans ce cas, l'Associé Cédant peut soit (x) céder les Parts Cédées aux associés non cédant pour le Prix établi, soit (y) refuser l'offre et renoncer à céder les Parts Cédées; ou

(b) ne pas proposer dans un délai de quinze (15) jours ouvrés de racheter les Parts Cédées à l'Associé Cédant. Dans ce cas, l'Associé Cédant est libre de trouver un tiers intéressé par l'achat des Parts Cédées (l'Acquéreur Tiers) au Prix mentionné dans la Notification de Cession.

Si les associés non cédant n'ont pas proposé de transaction à l'Associé Cédant dans le cadre du Droit de Préemption Initial, et qu'un Acquéreur Tiers entend se porter acquéreur des Parts Cédées pour un certain prix inférieur au Prix initial, les associés non cédant peuvent acquérir de façon préemptive tout ou partie des Parts Cédées de l'Associé Cédant strictement dans les mêmes conditions que celles proposées par l'Acquéreur Tiers, sans que l'Associé Cédant ne puisse s'y opposer.

Si le nombre de parts sociales que souhaitent acheter les associés est supérieur au nombre des parts sociales que souhaite céder l'Associé Cédant, chaque associé pourra acquérir un nombre de parts sociales égal au nombre de parts sociales souhaitées, multiplié par le nombre de Parts Cédées et divisé par le nombre total de parts sociales que l'ensemble des associés non cédant aurait souhaité acquérir.

Les Parts Cédées qui n'auront pas été acquises par les associés pourront être acquises librement par l'Acquéreur Tiers.

Dans un souci de clarté, en cas de cession à un Acquéreur Tiers, ce dernier devra souscrire au préalable à tout pacte d'associés pouvant être conclu à tout moment entre tous les associés de la Société et adhérer aux termes du dit pacte, au plus tard au moment de la réalisation de la cession envisagée.

8.3 Droits de sortie conjointe

Si un des associés souhaite céder tout ou partie de ses parts sociales à un Acquéreur Tiers, il devra notifier les autres associés et la Société d'une telle offre (la Notification d'Offre).

Dans les quinze (15) jours ouvrés suivant la Notification d'Offre, les autres associés de la Société notifient la Société de leur intention ou non de vendre simultanément une proportion identique ou plus faible de leurs parts sociales à l'Acquéreur Tiers (la Notification de Sortie Conjointe), selon les mêmes modalités, notamment au regard du prix.

Dès Notification de Sortie Conjointe, la Société notifie les associés souhaitant vendre (la Notification du Quota) que:

(a) tous les associés souhaitent vendre leurs parts sociales dans les mêmes proportions que dans la Notification d'Offre (la Proportion, et le nombre total de parts sociales étant référencé comme le Quota), et qu'ils peuvent les vendre; ou,

(b) le Quota n'est pas atteint, de façon à ce que les associés souhaitant vendre peuvent offrir plus de parts sociales (les Parts Supplémentaires) à l'Acquéreur Tiers.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Dans ce cas, dans les quinze (15) jours ouvrés à compter de la réception de la Notification du Quota, les associés souhaitant vendre peuvent notifier la Société de leur intention de vendre des Parts Supplémentaires ou non (la Notification de Vente).

Dès réception de la Notification de Vente, la Société notifiera aux associés souhaitant vendre que:

(a) le nombre total de parts sociales et les Parts Supplémentaires offertes dans la Notification de Sortie Conjointe et dans les Notifications de Vente dépassent le Quota, auquel cas, le nombre de Parts Supplémentaires que chaque associé est autorisé à vendre sera proportionnel à la participation de cet associé dans la Société; ou,

(b) le nombre total de parts sociales et de Parts Supplémentaires offertes dans les Notifications de Vente n'atteint pas le Quota, dans ce cas, la procédure de sortie contrainte sera initiée.

8.4 Les droits de sortie contrainte

Sous réserve de l'approbation par le Conseil, si à réception d'une Notification de Vente, le nombre total de parts sociales et de Parts Supplémentaires offertes dans les Notifications de Vente n'atteint pas le Quota, les associés qui ont refusé de vendre suffisamment de parts pour respecter la Proportion offerte, seront néanmoins réputés avoir accepté de vendre un nombre total de parts sociales égal à la différence entre le Quota et le nombre total de parts sociales et de Parts Supplémentaires offertes dans les Notifications de Sortie Conjointe et les Notifications de Vente (les Parts Concernées). Les Parts Concernées seront réparties entre les associés qui ont refusé de vendre suffisamment de parts pour respecter la Proportion offerte, proportionnellement à leur participation respective dans la Société.

8.5 Procédure

Toute notification relative aux clauses de l'article 8 énumérées ci-dessus devra être formalisée par écrit et envoyée par voie postale ou électronique.

Les associés qui se voient notifier par écrit l'intention de l'un quelconque des associés de céder tout ou partie de ses parts sociales conformément aux clauses de l'article 8 ci-dessus énumérées disposent d'un délai de quinze (15) jours pour apporter une réponse écrite à cette notification. Un défaut de réponse dans le délai mentionné ci-avant sera considéré comme un refus.

Art. 9. La Société n'est pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite d'un des associés.

Art. 10. La Société est gérée par un conseil de gérance (le Conseil), divisé en gérants de catégorie A et gérants de catégorie B, et nommés par l'assemblée générale des associés conformément à tout pacte d'associés pouvant être conclu à tout moment entre les associés de la Société.

Art. 11. Dans les rapports avec les tiers, le Conseil a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société, sous réserve qu'aient été respectés les termes du présent Article et de tout pacte d'associés pouvant être conclu à tout moment entre les associés de la Société.

11.1 Le Conseil sera en charge:

a) d'agir comme le conseil de gérance de la Société, et

b) d'agir comme organe social au travers duquel la Société agira comme associé unique de sa filiale (la Filiale).

Dans le cas du point a), le Conseil est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de gestion et de disposition en conformité avec l'objet social de la Société et de la Loi. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi, les Statuts ou par tout pacte d'associés pouvant être conclu à tout moment entre tous les associés de la Société relèvent de la compétence Conseil et notamment:

i. le paiement de dividendes intérimaires conformément aux dispositions légales applicables,

ii. la négociation et la conclusion de contrats de financement dans la limite de EUR 200.000,00,

iii. la représentation de la Société devant les autorités fiscales et administratives luxembourgeoises,

iv. la préparation des comptes annuels de la Société ainsi que le rapport de gestion (si requis).

Dans le cas du point b) et agissant comme organe social à travers lequel la Société agit comme associé unique de la Filiale, le Conseil doit:

a) à réception de la notification et de l'ordre du jour de l'assemblée générale de sa Filiale, se réunir pour délibérer et décider de tous les points prévus à l'ordre du jour,

b) prendre les décisions sur tout ou partie des points à l'ordre du jour par vote à la majorité qualifiée des gérants présents ou représentés à la réunion avec au moins la majorité au Conseil,

c) nommer un mandataire spécial pour représenter la Société à l'assemblée générale de sa Filiale, à qui il doit attribuer et déléguer autorité et instruction spécifique de voter les points proposés à l'ordre du jour,

d) avoir le pouvoir de décider des points suivants pour la Filiale:

i. la conclusion par la Filiale de tout contrat ou transaction impliquant des responsabilités ou des obligations qui ne font pas partie des activités commerciales de la Filiale;

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

ii. la cession, le transfert ou mise en gage de tout ou partie des actifs de la Filiale, sous réserve qu'en cas de cession partielle, les actifs cédés constituent au moins 5% des actifs totaux de la Filiale;

iii. la conclusion, ou la modification des termes et conditions, de tout contrat conclu avec les associés de la Filiale ou les dirigeants de la Filiale;

iv. la conclusion de contrats dans le cadre des activités commerciales de la Filiale et prévoyant des paiements supérieurs à EUR 500.000,00;

v. l'émission ou la reprise de dettes par la Filiale dont chacune individuellement serait supérieure à EUR 50.000,00; et

vi. l'acquisition de participation dans d'autres sociétés.

11.2 La Société est liée par, et tout document signé par la Société doit être signé, par un (1) gérant de catégorie A et un (1) gérant de catégorie B ou par tout mandataire spécial nommé par un (1) gérant de catégorie A et un (1) gérant de catégorie B, sauf disposition contraire aux présents Statuts.

11.3 Les matières suivantes requièrent à tout moment le consentement des gérants de catégorie A de la Société:

i. Toute transaction de la Société avec ses fondateurs ou toute partie liée à l'un d'eux et susceptible de représenter un conflit d'intérêt, sauf pour les des contrats de travail respectant les conditions normales de marchés;

ii. L'acquisition par la Société ou ses Filiales de tout commerce(s) et/ou actif(s) dépassant, chacun ou ensemble un total de EUR 50.000,00 par transaction;

iii. Toute embauche ou licenciement par la Société ou ses Filiales d'employés clé, toute conclusion de contrat de travail ou de contrat similaire prévoyant un salaire annuel, des primes etc. supérieur à EUR 100.000,00, ou l'accord de tout prêt ou avance à tout employé ou employé clé par la Filiale pour un montant supérieur à EUR 10.000,00;

iv. Toute augmentation de la rémunération totale (sous quelque forme que ce soit) de chaque employé ou consultant (y compris les primes) supérieure à cinq pour cent (5%) pour une année donnée;

v. L'émission de dettes pour un emprunt supérieur à EUR 50.000,000 par la Société ou ses Filiales;

vi. La constitution ou l'acquisition de toute Filiale ou succursale; et

vii. Le remboursement ou la garantie par les Filiales de toute dette due par ou à des responsables, directeurs, employés ou associés des Filiales, à l'exception d' avances tierces ou d' avances d'associés devant être remboursées dans le cadre d'une levée de fonds supplémentaire.

Art. 12. Le Conseil peut valablement délibérer et agir seulement si une majorité des membres est présent ou représenté et qu'au moins un (1) gérant de catégorie A et un (1) gérant de catégorie B sont présents ou représentés.

Les décisions du Conseil sont prises à la majorité qualifiée des votes des gérants présents ou représentés, étant entendu que toute décision ne sera valablement prise que si elle est approuvée par au moins un (1) gérant de catégorie A et un (1) gérant de catégorie B, sauf pour les matières listées à la clause 11.3.

Les gérants peuvent être associés ou non et sont nommés par l'assemblée générale des associés votant à la majorité qualifiée des associés présents ou représentés, étant entendu que:

(a) deux (2) gérants de catégorie A sont nommés à partir de la liste des candidats proposés pour nomination à l'assemblée générale des associés par Wychwood Capital Partners S.A R.L.

(b) un (1) gérant de catégorie B est nommé à partir de la liste des candidats proposés pour nomination à l'assemblée générale des associés par SRG-Holdings S.à r.l.; et

(c) un (1) gérant de catégorie B est nommé à partir de la liste des candidats proposés pour nomination à l'assemblée générale des associés par Tarleton Holdings S.à r.l.

Un président peut être nommé par et parmi le Conseil (le Président) pour une période illimitée. Le Président préside les débats du Conseil et dispose d'une voix prépondérante en cas de partage. Le Président peut être révoqué ad nutum à tout moment par le Conseil.

Un associé peut à tout moment proposer la révocation par l'assemblée générale des associés de tout gérant dont il a initialement proposé la candidature, auquel cas les associés doivent dès que possible procéder à cette révocation. L'associé concerné doit dans ce cas à tout moment, présenter pour nomination par l'assemblée générale des associés une autre personne à sa place.

En cas de démission, révocation ou au terme du mandat d'un gérant ou en cas de vacance de son poste de gérant pour toute autre raison, un nouveau gérant sera nommé conformément à la répartition telle que détaillée ci-dessus.

Art. 13. Le Conseil peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminer les responsabilités et rémunérations, le cas échéant, des gérants ou mandataires, la durée de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat.

Le Conseil se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Les réunions du Conseil sont convoquées par le président, le secrétaire ou par tout gérant au lieu indiqué dans la notification de convocation. Le Conseil peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Il est donné à tous les gérants un avis écrit, soit en original, par téléfax ou courrier électronique, de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures avant la date et heure prévues pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence est mentionnée dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la tenue de la réunion et approuvent son ordre du jour. Il peut également être renoncé à la convocation par chaque membre du Conseil, par écrit donné soit en original, soit par téléfax ou courrier électronique.

Un gérant peut en représenter un autre au Conseil, et un gérant peut représenter plusieurs gérants.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants participant à la réunion de se comprendre mutuellement. Une telle participation équivaut à une présence physique à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par chacun les membres du Conseil.

Le Conseil peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Conseil duquel il ressort que des bénéfices suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi, les Statuts ou tout pacte d'associés pouvant être conclu à tout moment entre tous les associés de la Société.

Art. 14. Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) à raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.

Art. 15. Chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant au moins les deux tiers (2/3) du capital social de la Société.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ou autres résolutions spécifiques définies par la Loi (changement de nationalité de la Société et augmentation des engagements des associés) ne peuvent être adoptées qu' à l'unanimité des associés.

Un associé peut agir lors de toute assemblée des associés de la Société en nommant une autre personne, associé ou non, en tant que son mandataire, par écrit donné soit en original, soit par téléfax ou courrier électronique (sous réserve que la signature électronique soit en conformité avec les lois applicables au Grand-Duché de Luxembourg).

L'assemblée des associés doit être tenue sur convocation par le Conseil qui doit être adressée individuellement à chaque associé par lettre recommandée ou moyen électronique et qui doit contenir, la date, le lieu et l'ordre du jour de l'assemblée. L'avis de convocation doit être envoyé au moins quinze (15) jours avant l'assemblée.

Cinq (5) jours avant l'assemblée, le Conseil doit envoyer tout document et information disponible en rapport avec l'ordre du jour et l'assemblée.

Si tous les associés de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée des associés de la Société et déclarent eux-mêmes avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée peut être tenue sans avis préalable.

Les associés se réunissent aussi souvent que nécessaire mais dans tous les cas au moins deux (2) fois par an à Luxembourg.

Art. 16. Les matières suivantes sont réservées à la compétence des associés de la Société et doivent être approuvés à l'unanimité des associés (chacune, une Décision soumise à Approbation Préalable des Associés).:

a) l'augmentation ou la réduction du capital social de la Société, rachat de parts sociales ou fusion de parts sociales ou modification des droits liés aux parts sociales,

b) la décision, sous réserve qu'il n'en soit pas autrement prévu par la Loi, d'émettre des obligations convertibles et des titres auxquels seraient attachés des droits de souscription,

c) la décision de transformer ou liquider la Société,

d) la décision de constituer une nouvelle société, ou l'acquisition par la Société d'actions dans une autre société (sauf pour les placements autorisés par d'éventuels contrats de financement), fusion y compris, la décision de rejoindre une joint-venture, commerce ou association, et la décision de réduire la participation détenue dans une Filiale ou joint-venture, de telles décisions ne pouvant cependant être adoptée que si elle sont permise en vertu d'éventuels contrats de cession ou de financement,

e) tout changement matériel dans la nature des activités de la Société,

f) la modification des règles de comptabilité ou le changement de l'exercice comptable,

g) la conclusion de tout contrat d'investissement et de tout contrat de financement supérieur à EUR 200.000,00,

h) l'émission d'emprunt par la Société sous toute autre forme que le crédit bancaire à des conditions normales de marché, ou la constitution par la Société de toute sûreté y relative;

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

i) la décision de ne pas distribuer de dividendes dans les limites permises par la Loi et tout contrat de financement potentiel,

j) le remboursement anticipé ou le refinancement de tout prêt,

k) la décision de:

i. mettre en place le refinancement de tout projet,

ii. engager des poursuites en vertu de tout contrat de financement potentiel,

iii. exercer tout droit de suspension de paiement de la Société en vertu d'un contrat de financement potentiel (si applicable); ou

iv. exercer tout droit de résiliation de la Société en vertu de tout contrat de financement potentiel,

l) la cotation de toute part de la Société sur tout marché;

m) tout changement matériel dans les activités de la Société ou celles de ses Filiales;

n) toute modification des Statuts de la Société ou de ceux de ses Filiales;

o) l'approbation du budget annuel et tout changement substantiel de celui-ci,

p) la vente de la totalité ou quasi-totalité des actifs de la Société ou de ses Filiales, incluant la vente ou la cession des Filiales ou de ses participations financières,

q) toute décision de vendre ou coter en bourse la Société; y compris le choix des conseillers (financiers ou autres) devant intervenir à cet égard,

r) la fusion de la Société ou de ses Filiales avec toute une autre société,

s) tout paiement par la Société ou ses Filiales de dividendes sur ses parts sociales ou tout rachat de parts sociales composant le capital social de la Société ou de ses Filiales (autres que les rachats d'actions prévus aux dispositions de tout programme d'émission de parts sociales aux salariés),

t) la mise en œuvre et la modification de tout programme d'émission de parts sociales aux salariés ou d'autres programmes d'incitation et d'acquisition des droits s'y rapportant;

u) toute émission de parts sociales (autres que l'émission des titres suite à l'exercice des droits conformément à tout programme d'émission de parts sociales aux salariés et autres programmes d'incitation qui ont été approuvés par les associés), étant entendu qu'aucune action préférentielle grevée de droit de vote, de droits aux dividendes ou droits à liquidation ne peut être émise;

v) la modification du nombre des membres du Conseil;

w) la nomination de personnes clés et l'embauche de conseils professionnels extérieurs importants, en ce inclus spécifiquement les représentants commerciaux, les auditeurs des Filiales, les conseils en investissement, le président directeur général des Filiales (PDG) dans le cas d'une démission du PDG en exercice et le liquidateur en cas de liquidation.

Art. 17. Si les associés ne s'accordent pas sur une Décision soumise à Approbation Préalable des Associés, proposée de bonne foi par un associé, les associés feront leur possible pour résoudre le différend ou le désaccord mais si le désaccord ne peut être résolu, la Décision soumise à l'Approbation Préalable des Associés ne pourra être prise. Dans le cas d'un blocage prolongé entre les associés sur une question importante une disposition spécifique s'applique (le Texas Shootout).

Chaque associé doit avoir la possibilité de recourir au Texas Shootout en fournissant une notification (la Notification de Déclenchement) aux autres associés.

Si une Notification de Déclenchement est donnée les dispositions suivantes s'appliquent:

a) une période de négociation d'un (1) mois (la Période de Négociation) est engagée durant laquelle les parties discutent de bonne foi de toute forme de résolution possible et cherchent un accord acceptable pour tous;

b) à défaut d'un accord au terme de la Période de Négociation, chaque associé fait une offre sous pli fermé pour l'acquisition des parts sociales des autres associés de la Société. Les associés disposent de trente (30) jours pour remettre leurs offres sous pli fermé à un réviseur d'entreprise indépendant nommé par la Société (le Réviseur), ainsi que les preuves de leur capacité à payer les montants proposés;

c) après évaluation par le Réviseur, l'associé le plus offrant doit alors notifier aux autres associés son intention soit (i) d'acquérir les parts sociales des autres associés aux termes et modalités de son offre ou (ii) d'exiger des autres associés qu'ils acquièrent ses intérêts au prorata de leur participation, et au montant de l'offre faite par cette partie. La clôture aura lieu quarante-cinq (45) jours plus tard.

Dans tous les cas où un Texas Shootout est possible, il doit être mis en place une période durant laquelle des indications sur les montants des offres peuvent être échangées ou données sans risque de préjudice, afin de pouvoir identifier les positions des autres parties (et ainsi éventuellement, éviter la procédure complète).

Art. 18. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 19. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Conseil, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social de la Société.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Art. 20. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais doivent être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net peut être distribué aux associés au prorata de leur participation dans la Société et sous réserve toujours des dispositions de tout pacte d'associés pouvant être conclu à tout moment entre tous les associés de la Société.

Art. 21. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation est assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'(es) associé(s) qui détermine(nt) leurs pouvoirs et rémunération.

Au moment de la dissolution de la Société, toute distribution aux associés se fait en application du dernier alinéa de l'Article 20.

Art. 22. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi et à tout pacte d'associés pouvant être conclu à tout moment entre tous les associés de la Société.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à la somme de deux mille euros (EUR 2.000,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, fait et passé à Esch/Alzette, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des personnes comparantes, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 08 janvier 2013. Relation: EAC/2013/387. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013018925/814.

(130022060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2013.

Eschfinlux S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch.

R.C.S. Luxembourg B 87.252.

—

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013023438/10.

(130028466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

EUSA Pharma (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 118.913.425,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 130.062.

—

Afin de bénéficier de l'exemption de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion, prévue par l'article 316 de la loi sur les sociétés commerciales, les comptes consolidés au 31 décembre 2011 de sa société mère, EUSA Pharma, Inc. ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2013.

Référence de publication: 2013023440/12.

(130028352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

EVOMED Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1617 Luxembourg, 66, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 88.150.

—

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 14 février 2013. Signature.

Référence de publication: 2013023441/10.

(130028550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

EXCELIA Management Services, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 57, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 105.273.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2013.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2013023442/11.

(130028387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

Financière Eurepa, Financière Européenne des Retail Parks, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 174.364.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 15 février 2013.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2013023445/11.

(130028370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

Financière Eurepa, Financière Européenne des Retail Parks, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 174.364.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 15 février 2013.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2013023447/11.

(130028458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

Magic Nails S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8210 Mamer, 110, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 106.095.

—

Assemblée générale extraordinaire du 05 février 2013

Le 05 février 2013 s'est tenu l'assemblée générale extraordinaire de Magic Nails S.à r.l., au capital social de 12.500 Euros, siège social: 9, rue Henri Kirpach, RCS de Luxembourg, N° 106.095, constituée en date du 14 février 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Société et Associations numéro 568 du 15.06.2005 page 27242.

L'assemblée générale extraordinaire est présidée par:

1) Kathy Geimer, née à Arlon (Belgique), le 24 septembre 1974 . . . . . 125 parts sociales

Total . . . . . 125 parts sociales

Représentant cent pourcent du capital social de la société prénommée.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

2) Monsieur Jacques Mirto, 1961 1109 175, né à Haine-Saint-Paul (Belgique), demeurant à 11, route de Longwy, L-8080 Bertrange

Ordre du jour.

1) Rachat des 125 parts sociales de Madame Kathy GEIMER, prénommée, par Monsieur Jacques Mirto, prénommé.

2) Nommination d'un nouveau gérant unique.

3) Transfert du siège social de l'entreprise à l'adresse suivante: 110, route d'Arlon, L-8210 Mamer.

Après délibération, l'assemblée a décidé à l'unanimité ce qui suit:

Résolutions:

L'assemblée prend acte du rachat des 125 parts sociales de Madame Kathy GEIMER, prénommée, par Monsieur Jacques Mirto, prénommé.

Souscription des parts sociales à partir du 05 février 2013:

1) Monsieur Jacques Mirto, gérant, prénommé . . . . . 125 parts sociales
Total . . . . . 125 parts sociales

L'assemblée accepte la démission de Madame Kathy Geimer de la fonction de gérante et nomme Monsieur Jacques Mirto comme gérant avec effet immédiat.

L'assemblée prend acte du transfert du siège social à l'adresse suivante:

110, route d'Arlon, L-8210 Mamer

Kathy Geimer / Jacques Mirto.

Référence de publication: 2013018784/33.

(130022227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2013.

Fiduciaire du Kiem S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 80.232.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013023457/9.

(130028140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

Fiducie Consult S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3429 Dudelange, 208, route de Burange.

R.C.S. Luxembourg B 104.496.

—

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013023458/9.

(130028181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

Kempen International Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 146.018.

—

Les comptes annuels au 30 septembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013023530/9.

(130028323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg
Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck